

Rapport sur la qualité 2025

Annexe au Bilan annuel



Table des matières

1.	Le cadre de transparence de l'OEB pour des actions ciblées en matière de qualité	6
1.1	Garantir la qualité à l'OEB	6
1.2	Plans d'action pour la qualité et indicateurs clés de performance (KPI) accessibles au public	8
2.	Les personnes : développer – et investir dans – les talents	10
2.1	Mesures prises pour attirer et fidéliser les meilleurs talents	11
2.2	Mesures de formation et de développement du personnel	11
3.	Les technologies : développer et améliorer les outils pour soutenir la qualité	17
3.1	Mesures visant à développer des outils en interne et à exploiter le potentiel de l'IA	18
3.2	Mesures prises pour développer les bases de données sur l'état de la technique les plus vastes au monde	22
3.3	Résultats en matière de qualité	24
4.	Des produits et des services de qualité délivrés dans les délais : dépôt, acheminement et classification	25
4.1	Mesures prises pour améliorer la qualité des dépôts	26
4.2	Mesures prises pour améliorer la qualité de l'acheminement et de la classification	27
4.3	Résultats en matière de qualité	28
5.	Des produits et des services de qualité délivrés dans les délais : recherche et opinion écrite	30
5.1	Mesures prises pour améliorer la qualité de nos recherches et opinions écrites	31
5.2	Données en matière de recherche et d'opinion écrite	33
5.3	Résultats en matière de qualité	37
6.	Des produits et des services de qualité délivrés dans les délais : examen	41
6.1	Mesures visant à améliorer la qualité de notre examen	42
6.2	Procédures d'examen : données et résultats	46
6.3	Résultats en matière de qualité	53
7.	Des produits et des services de qualité délivrés dans les délais : opposition	58
7.1	Mesures visant à améliorer la qualité de l'opposition	59

7.2	Procédures d'opposition : données et résultats	60
7.3	Résultats en matière de qualité	63
8.	Partenariats : responsabilité partagée en matière de haute qualité	66
8.1	Mesures prises pour affiner notre compréhension commune de la qualité des brevets et évaluer conjointement la qualité	67
8.2	Résultats en matière de qualité	70
9.	Conclusion et perspectives pour 2026	72
10.	Annexe – Groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité	74
10.1	Programme des SQAP en 2025	75
10.2	Conclusions des SQAP sur les rapports de recherche et opinions écrites	75
10.3	Conclusions des SQAP sur les brevets délivrés	77
10.4	Constatations des SQAP sur l'opposition	79
10.5	Actions découlant des conclusions des SQAP	80

Résumé

La délivrance de brevets en tout point conformes aux dispositions de la Convention sur le brevet européen (CBE) est l'objectif premier de l'OEB. En 2025, nous avons pris des mesures pour améliorer encore notre réputation en matière de qualité en recrutant et en formant du personnel hautement qualifié, en faisant évoluer nos outils et systèmes performants, et en étant à l'écoute des utilisateurs. Nous avons évalué les progrès réalisés par divers moyens, notamment l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025, à laquelle plus de 8 000 personnes ont répondu, et les groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP).

Notre compréhension commune de la qualité est énoncée dans la Charte sur la qualité des brevets, publiée le 1^{er} octobre 2022. Nos actions et nos objectifs sont définis chaque année dans le Plan d'action annuel pour la qualité. Parallèlement à celui-ci, nous publions le tableau de bord sur la qualité pour permettre à nos utilisateurs de suivre nos performances. Dans le cadre du Plan d'action pour la qualité 2024, nous avons développé de nouveaux indicateurs clés de performance (KPI) pour le tableau de bord sur la qualité, lesquels ont été publiés en 2025.

La qualité à l'OEB repose sur un personnel hautement qualifié et adaptable, soutenu par une formation technique et juridique approfondie. En 2025, nous avons accueilli 108 nouveaux examinateurs et amélioré la formation technique des examinateurs en proposant de nouveaux exposés sur l'industrie et en prévoyant davantage de possibilités pour les examinateurs d'assister à des conférences et à des salons professionnels. Compte tenu de l'importance croissante de l'IA en tant qu'outil, un programme de formation obligatoire, dénommé "AI Explorer Pass", a été mis en place afin de permettre à l'ensemble du personnel d'acquérir une compréhension de base de l'IA. S'agissant du volet juridique, le module de formation en ligne sur les modifications apportées aux Directives relatives à l'examen a été mis à jour et rendu obligatoire pour l'ensemble des examinateurs. L'apprentissage auprès des autres et le partage des connaissances constituent l'un de nos principaux atouts, 117 événements de transfert continu de connaissances entre pairs ayant au total été organisés à l'intention des examinateurs et des agents des formalités.

Conformément à la politique de l'OEB en matière d'IA centrée sur l'humain, nous avons continué à améliorer nos outils basés sur l'IA dans des domaines tels que la classification, la prérecherche et la recherche, et nous avons commencé à explorer l'utilisation de l'IA pour soutenir nos procédures d'examen. Nous avons également renforcé considérablement les services de dépôt numérique, notamment en prenant entièrement en charge les dessins en couleurs et en niveaux de gris. Des progrès en matière de qualité ont été réalisés dans tous les domaines de la procédure de délivrance de brevets (PDB). En ce qui concerne les formalités, nos contrôles de la qualité opérationnelle ont révélé que 96,8 % des dossiers avaient été traités correctement par la section de dépôt, tandis que dans l'enquête de satisfaction des utilisateurs, 92 % des répondants ont estimé que le service de soutien fourni par les agents des formalités de l'OEB est "bon" ou "très bon". En matière de recherche, nous nous sommes attachés en 2025 à ancrer encore davantage les meilleures pratiques de la division de la recherche active. À la fin de l'année, des améliorations mesurables de la qualité de la recherche ont été constatées : 94 % des dossiers audités n'ont donné lieu à

aucune constatation affectant leur validité, contre 92,6 % en 2024, et 80 % des répondants à l'enquête de satisfaction des utilisateurs ont jugé nos produits de recherche "bons" ou "très bons".

Au stade de l'examen, des mesures ciblées ont été prises pour accroître la cohérence dans l'application de la CBE, renforcer les contrôles sur l'ajout d'éléments, améliorer l'appréciation de la clarté et garantir le traitement correct des observations de tiers. L'analyse de nos résultats montre que la note attribuée à la cohérence de l'examen dans l'enquête de satisfaction des utilisateurs est passée de 59 % à 73 %. Nous avons atteint l'objectif de < 5 % en ce qui concerne le KPI relatif à l'ajout d'éléments, lequel s'élevait à 4,6 % à la fin de 2025. Nous avons constaté une amélioration mesurable s'agissant du traitement des observations de tiers et, dans l'enquête de satisfaction des utilisateurs, 79 % des répondants ont jugé nos produits d'examen "bons" ou "très bons".

Les audits au stade de la délivrance sont également essentiels pour garantir que la pratique de l'examen reste systématiquement alignée sur la CBE. La proportion de dossiers de délivrance ne présentant aucune constatation affectant leur validité est passée de 87,3 % à 88,8 %.

En ce qui concerne le respect des délais pendant la phase d'examen, nous avons délivré 75,8 % des brevets dans les 36 mois suivant la requête en examen. Pour le respect des délais de bout en bout, du dépôt à la délivrance, nous avons atteint 74,8 % dans les 48 mois.

En 2025, nous avons mis en œuvre des mesures visant à renforcer la cohérence du raisonnement sur l'activité inventive dans les procédures d'opposition, sur la base d'une analyse des décisions des chambres de recours. Afin d'élargir notre évaluation de la qualité au stade de l'opposition, le programme des SQAP en 2025 comprenait la toute première session consacrée aux décisions rendues sur l'opposition. Nous avons continué à réduire le nombre d'oppositions en instance et amélioré le respect des délais, 51,6 % des affaires ayant été traitées dans les 18 mois en 2025, contre 38,1 % en 2024. Dans l'enquête de satisfaction des utilisateurs, 72 % des répondants ont jugé notre procédure d'opposition "bonne" ou "très bonne" ; cependant, nous savons que le niveau de satisfaction des utilisateurs en matière d'opposition est étroitement lié au respect des délais de la procédure et qu'il reste encore des progrès à faire.

Comme mentionné précédemment, les retours des utilisateurs sont essentiels pour maintenir la qualité. En 2025, le groupe de travail du SACEPO sur la qualité s'est réuni à deux reprises et nous avons organisé 130 réunions avec des représentants de PME, de micro-entités, d'associations d'utilisateurs, de grandes entreprises, d'universités et d'organismes de recherche publics. Ces réunions nous ont permis d'écouter un large éventail de points de vue – et d'y répondre – dans tous les secteurs et provenant de demandeurs de toutes tailles. La quatrième Journée des utilisateurs en ligne, qui a eu lieu en septembre 2025, a attiré 9 000 personnes de 68 pays, et nous avons également collaboré avec les utilisateurs pour organiser des conférences couvrant les aspects clés de la qualité dans l'ensemble de la PDB.

2025 a été une très bonne année en matière de qualité à l'OEB, avec des progrès clairs et mesurables dans tous les domaines. Nous poursuivons sur cette lancée avec notre Plan d'action pour la qualité 2026.

1. Le cadre de transparence de l'OEB pour des actions ciblées en matière de qualité



PRINCIPAUX POINTS FORTS

- **Charte sur la qualité des brevets** : cette charte définit notre compréhension commune de la qualité ainsi que les principes qui guident notre travail
- **Évaluation de la qualité sous plusieurs angles** : en interne par des audits de la qualité, conjointement avec nos utilisateurs par l'intermédiaire des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP), et de manière indépendante au moyen de nos enquêtes de satisfaction des utilisateurs
- **Système de gestion de la qualité certifié ISO 9001** : ce système fournit un cadre rigoureux et reconnu sur le plan international
- **Plans d'action pour la qualité, tableau de bord sur la qualité et rapports sur la qualité accessibles au public** : ces instruments assurent la transparence et fournissent régulièrement des informations sur nos objectifs, nos actions et nos progrès



PLAN D'ACTION POUR LA QUALITÉ 2025 : PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Élaboration et publication de nouveaux indicateurs clés de performance (KPI)** basés sur les décisions rendues par les chambres de recours
- **Extension du champ d'application du rapport sur la qualité**, lequel fournit des données supplémentaires demandées par les utilisateurs ainsi qu'un compte rendu plus complet de l'impact du Plan d'action pour la qualité

L'engagement en faveur de la qualité est au cœur de toutes les activités de l'OEB. Notre objectif premier est de garantir que les brevets que nous délivrons sont en tout point conformes aux dispositions de la Convention sur le brevet européen (CBE). Cela suppose de recruter les meilleurs talents d'Europe, de leur dispenser une formation complète, de doter l'ensemble de notre personnel d'outils de pointe et de maintenir des systèmes solides qui garantissent la qualité de notre travail.

Nous renforçons en permanence notre réputation en matière de qualité en étant à l'écoute des utilisateurs, en analysant les données internes et en mettant en œuvre chaque année des Plans d'action pour la qualité ciblés. Afin de garantir la transparence et de respecter notre obligation de rendre des comptes, nous publions nos plans, nos objectifs et nos rapports sur la qualité à intervalles réguliers.

1.1 Garantir la qualité à l'OEB

La qualité est un cheminement et une responsabilité que se partagent les offices de brevets, les mandataires et les demandeurs. La Charte sur la qualité des brevets¹ – élaborée en collaboration avec le personnel de l'OEB, les utilisateurs et les États membres – définit notre compréhension commune de la qualité ainsi que les principes guidant notre travail.

Sur cette base, nous avons élargi notre approche de l'évaluation de la qualité. Nous avons étendu et affiné nos audits de la qualité et mis en place des canaux de retours très appréciés, comme notre service Bureau de l'Ombud. Nous avons

¹ <https://www.epo.org/fr/about-us/services-and-activities/quality/charter>

instauré et continuons d'affiner nos groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP), très appréciés, et avons étendu nos enquêtes bisannuelles de satisfaction des utilisateurs. Ces activités nous offrent de multiples perspectives à travers lesquelles considérer et évaluer la qualité.

Enfin, notre système de gestion de la qualité certifié ISO 9001 fournit un cadre rigoureux, reconnu sur le plan international, au sein duquel tous ces éléments sont rassemblés.

Figure 1 – Garantir la qualité à l'OEB



Source : OEB

Parallèlement à la Charte sur la qualité des brevets et à nos mécanismes de retour, nos contrôles opérationnels constants et rigoureux garantissent l'application des principes en matière de qualité tout au long de la procédure de délivrance des brevets (PDB). La qualité fait déjà partie intégrante de la CBE, laquelle détermine la manière dont nous travaillons et collaborons avec diligence au sein de divisions composées de trois personnes.² Des contrôles de la qualité opérationnelle en cours de processus sont effectués par les managers et les examinateurs experts principaux. Le travail des agents des formalités fait également l'objet d'un suivi, et le travail des divisions d'opposition est soumis à des contrôles de la qualité opérationnelle par les directeurs.

Des audits de la qualité sont effectués par la direction Audit de la qualité, qui est une unité interne spéciale, indépendante du domaine opérationnel. Des auditeurs spécialement formés examinent la qualité des travaux de recherche, d'examen et d'opposition, ainsi que celle des travaux des agents des formalités, ce qui apporte un niveau supplémentaire d'évaluation impartiale de la manière dont les divisions et les agents des formalités appliquent les dispositions juridiques.

L'échantillonnage aléatoire des produits de recherche et des propositions de délivrance est intégré dans le flux de travail numérique des opérations. Les dossiers échantillonnés sont transmis aux auditeurs immédiatement après les contrôles réalisés par la division et le supérieur hiérarchique, ce qui permet de prendre toutes les mesures correctrices avant l'envoi des produits.

² Divisions de la recherche, d'examen et d'opposition ; articles 17, 18 et 19 CBE.

1.2 Plans d'action pour la qualité et indicateurs clés de performance (KPI) accessibles au public

En 2024, nous avons renforcé la compréhension commune de la qualité définie dans la Charte sur la qualité des brevets en publiant pour la première fois notre Plan d'action interne pour la qualité, en place depuis longtemps. Cela répondait au souhait des utilisateurs et des États membres, qui demandaient plus de transparence concernant nos actions et leur état d'avancement.

En complément du Plan d'action pour la qualité et afin de permettre à nos utilisateurs et aux États membres de suivre nos performances, nous avons également publié le tableau de bord sur la qualité,³ qui présente des KPI régulièrement mis à jour provenant des résultats de la direction Audit qualité et des enquêtes de satisfaction des utilisateurs.

En 2025, nous avons développé et publié de nouveaux KPI fondés sur les décisions des chambres de recours, en concertation avec celles-ci et le groupe de travail du SACEPO sur la qualité, ce qui témoigne de notre engagement constant à présenter de manière transparente et mesurable nos objectifs, actions et performances en matière de qualité. Nous avons également étendu le champ d'application du rapport annuel sur la qualité pour y inclure des sujets demandés par les utilisateurs et nous l'avons enrichi de données supplémentaires afin de fournir un compte rendu plus complet de l'impact du Plan d'action pour la qualité de l'année précédente.

Toutes les données relatives à la qualité recueillies en interne sont systématiquement évaluées et recoupées avec d'autres données ainsi qu'avec les retours des utilisateurs. L'analyse qui en découle met en évidence nos points forts, mais aussi les aspects pour lesquels il est nécessaire d'agir. C'est sur cette base que notre Plan d'action annuel pour la qualité est élaboré.

Le Plan d'action pour la qualité 2025 ciblait des domaines clés de la PDB, ce qui a orienté les investissements dans les ressources humaines, les technologies et les outils. Le présent rapport fournit des informations détaillées sur les progrès réalisés grâce à la mise en œuvre de ce plan.⁴

³ epo.org/fr/about-us/services-and-activities/quality/quality-dashboard

⁴ link.epo.org/web/services-and-activities/quality/en-quality-action-plan-2025.pdf

Figure 2 – Aperçu du Plan d'action pour la qualité 2025

PLAN D'ACTION POUR LA QUALITÉ 2025



Source : OEB

2. Les personnes : développer – et investir dans – les talents



PRINCIPAUX POINTS FORTS

- **Un pôle d'attraction pour les meilleurs talents européens** : l'OEB attire et fidélise des professionnels hautement qualifiés et investit massivement pour que leurs connaissances restent à la pointe
- **Formation continue à tous les niveaux** : de l'académie pour les nouvelles recrues jusqu'à une formation poussée dans les domaines juridique et technique, ainsi qu'aux outils utilisés, les agents bénéficient du soutien de l'OEB tout au long de leur carrière
- **Écosystème structuré de formation** : un référentiel de compétences géré de façon numérique, des plans de développement individuel (IDP), une culture du partage des connaissances et des parcours de formation adaptés permettent de soutenir la mobilité professionnelle, l'alignement stratégique et l'amélioration continue



PLAN D'ACTION POUR LA QUALITÉ 2025 : PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Recrutement** de 145 agents hautement qualifiés, dont 108 examinateurs de brevets
- **Extension** des possibilités de **formation technique** : plus de 350 examinateurs ont participé à 82 conférences ou salons professionnels
- **Lancement d'une nouvelle série d'exposés sur l'industrie** destinée aux examinateurs, leur permettant de tirer directement profit de l'expérience de grands demandeurs dans leurs domaines techniques respectifs
- **Introduction du programme de formation obligatoire "AI Explorer Pass"**, qui permet à l'ensemble du personnel d'acquérir une compréhension de base de l'IA, de son potentiel, de ses limites et de son utilisation responsable, conformément à la politique de l'OEB en matière d'IA
- **Organisation régulière d'événements de formation** sur des sujets tels que l'activité inventive, les observations de tiers, la jurisprudence des chambres de recours et les conclusions des SQAP

La qualité à l'OEB est étroitement liée à l'expérience de notre personnel expérimenté. En tant qu'organisation fondée sur la connaissance, nous investissons massivement pour que nos examinateurs de brevets restent à la pointe de la technologie. Notre capacité à attirer et à fidéliser les meilleurs talents d'Europe, combinée à un taux de rotation du personnel très faible,⁵ garantit à nos utilisateurs de toujours pouvoir compter sur les compétences et les connaissances précieuses que nos professionnels hautement qualifiés ont acquises au fil des années. La préservation de ces connaissances est importante non seulement tout au long de la carrière de nos employés au sein de l'OEB, mais aussi lorsqu'ils décident de nous quitter. À ce moment-là, un processus minutieux de gestion des départs garantit que les connaissances et l'expérience qu'ils ont accumulées restent au sein de notre organisation.

Forts de ces bases solides, nous avons continué en 2025 à développer nos ressources humaines grâce à un recrutement ciblé, à un renforcement de la formation technique et à une approche plus structurée de la requalification dans des domaines techniques en pleine expansion. Ces actions s'inscrivent dans

⁵ Pour plus d'informations, voir le Bilan social de l'OEB, publié en annexe du Bilan annuel.

notre objectif à long terme de maintien d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et adaptable, capable de répondre à l'évolution des besoins des utilisateurs dans un monde en mutation rapide.

2.1 Mesures prises pour attirer et fidéliser les meilleurs talents

Comme indiqué dans le Plan d'action pour la qualité 2025, l'une de nos grandes priorités est que les compétences de notre personnel soient en adéquation avec l'évolution des volumes de dépôts dans différents domaines technologiques. Grâce à notre réserve de candidats qualifiés, nous pouvons mener rapidement des recrutements ciblés afin de répondre aux besoins de nos utilisateurs en temps opportun, en particulier dans les domaines où l'activité de dépôt connaît une forte croissance.

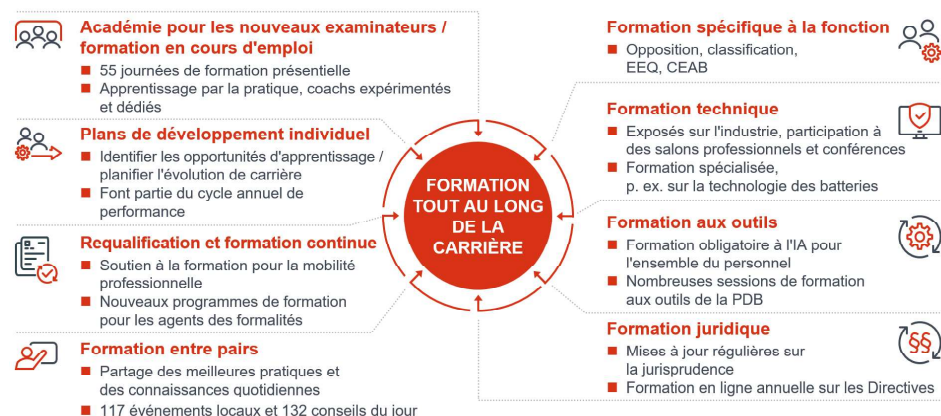
Par exemple, les demandes de brevet liées aux batteries ont connu une augmentation spectaculaire ces dernières années, passant d'environ 3 000 en 2021 à près de 9 000 en 2025. Pour répondre à cette évolution, l'OEB a plus que doublé le nombre de ses examinateurs de brevets dans ce domaine technique, grâce à la fois au recrutement et à la requalification à partir de domaines techniques connexes. Cette expansion et cette requalification ciblées illustrent clairement notre stratégie globale visant à couvrir les besoins des utilisateurs dans des technologies connaissant un développement rapide, tout en maintenant notre niveau élevé de qualité quant au fond et de respect des délais.

2.2 Mesures de formation et de développement du personnel

À l'OEB, la formation des agents commence dès qu'ils ont accepté l'offre d'emploi qui leur est soumise. La formation et le perfectionnement constituent un processus continu tout au long de la carrière, qui permet aux examinateurs de se tenir au courant des réformes juridiques, des progrès réalisés dans leurs domaines techniques et de l'évolution des outils qu'ils utilisent. Les supérieurs hiérarchiques encadrent l'évaluation des compétences et des besoins individuels de leurs collaborateurs par la gestion des performances, la définition d'objectifs, les plans de développement individuels et des formations ciblées. Notre référentiel de compétences flexible, géré numériquement, aligne la gestion des talents de notre personnel sur les besoins opérationnels en évolution.

En 2025, ce référentiel de compétences a continué à produire des résultats concrets, en proposant une formation structurée pour les nouvelles recrues, une planification du développement individuel, des possibilités de requalification et de formation continue, un apprentissage approfondi entre pairs, des programmes spécifiques aux fonctions, des formations techniques, des formations aux outils, des mises à jour juridiques régulières et bien plus encore.

Figure 3 – Aperçu de la formation de l'OEB à la procédure de délivrance de brevets



Source : OEB

Formation initiale

Parmi les 145 personnes hautement qualifiées qui ont rejoint notre équipe en 2025, nous avons accueilli 108 examinateurs. Le programme de formation initiale comporte des modules harmonisés visant à développer les compétences que tout nouvel examinateur doit posséder. Les retours continus des participants aux cours, des formateurs, des coaches et des managers de la PDB aident les concepteurs de cours à apporter des améliorations d'année en année.

Les nouveaux examinateurs bénéficient de 55 jours complets de formation en présentiel, répartis sur leurs deux premières années à l'OEB. Au cours de cette période, ils travaillent en étroite collaboration avec et sous la supervision d'au moins deux coaches très expérimentés. Grâce à cette combinaison de formation en présentiel, de "coaching" et de travail au sein des divisions d'examen, les nouveaux examinateurs atteignent rapidement le niveau requis. La division de la recherche active (voir chapitre 5) offre aux nouvelles recrues une opportunité supplémentaire d'apprentissage en cours d'emploi.

En 2025, la formation des nouvelles recrues a été encore étoffée grâce à l'ajout de modules spécialisés sur les inventions mises en œuvre par ordinateur et les exclusions biomédicales. D'autres nouveaux modules portaient sur la recherche avancée à l'aide de notre outil de recherche ANSERA, la gestion de la qualité et le système du brevet unitaire. En outre, les supports de formation sur la clarté ont été revus et mis à jour en réponse directe aux conclusions communes issues de l'atelier international sur la clarté organisé avec des utilisateurs à la fin de l'année 2024.

Formation technique : nouvelle série d'exposés sur l'industrie

Comme prévu dans le Plan d'action pour la qualité 2025, un nouveau programme d'exposés sur l'industrie a été lancé afin que les connaissances des examinateurs restent à la pointe. D'éminents experts de l'industrie ont animé des sessions de formation pour apporter des éclairages techniques approfondis sur des domaines spécifiques de certains des domaines technologiques connaissant la croissance la plus rapide.

Trois exposés sur l'industrie ont été organisés en 2025, portant sur les polymères biodégradables, les technologies cardiaques structurales et l'informatique quantique. Bien que principalement destinées aux examinateurs travaillant directement dans ces domaines, ces conférences étaient ouvertes à tous les collègues intéressés. Compte tenu du succès de ces exposés et grâce aux enseignements qui en ont été tirés, d'autres exposés sont prévus pour 2026.

Formation technique : conférences et salons professionnels

La participation à des conférences et à des salons professionnels constitue un excellent moyen d'aider les examinateurs à se tenir à jour en échangeant directement avec leurs pairs et des experts de leur domaine technique, qu'ils soient issus du secteur privé ou du monde universitaire. Dans le cadre du Plan d'action pour la qualité 2025, l'Office a étendu les possibilités offertes aux examinateurs de participer à ce type d'événements extérieurs, plus de 350 examinateurs ayant assisté à 82 conférences ou salons professionnels. Au-delà de la mise en pratique des connaissances acquises, les participants ont également été encouragés à partager les principaux enseignements avec leurs collègues dans le cadre d'activités en équipe et entre pairs.

Formation aux outils : nouveau programme de formation à l'IA

Le potentiel de l'IA pour améliorer l'efficacité et la qualité est évident, et son impact ne cesse de croître. Tout comme la connaissance de l'informatique est devenue indispensable ces dernières années, la connaissance de l'IA est désormais une nécessité évidente pour l'ensemble du personnel.

Pour l'accompagner, l'Office a lancé un programme de formation obligatoire, dénommé "AI Explorer Pass", afin de permettre à l'ensemble du personnel d'acquérir une compréhension de base de l'IA, de son potentiel, de ses limites et de son utilisation responsable, conformément à la politique de l'OEB en matière d'IA⁶ (voir chapitre 3).

Le parcours 1, ouvert à l'ensemble du personnel, a débuté en septembre 2025 et a fourni ces connaissances de base. Les parcours 2 et 3 s'appuient sur ces bases pour permettre au personnel d'approfondir son expertise concernant des outils spécifiques et les besoins opérationnels, en plus d'acquérir des connaissances plus avancées.

Pour encourager la poursuite d'un apprentissage autonome, une nouvelle plateforme de formation en ligne sur l'IA a également été lancée. Elle propose toute une gamme de ressources, notamment :

- des vidéos, des tutoriels, des modules d'apprentissage et des articles ;
- des guides d'utilisation pour des outils d'IA spécifiques ;
- des informations sur les événements en ligne et les sessions de formation à venir ;

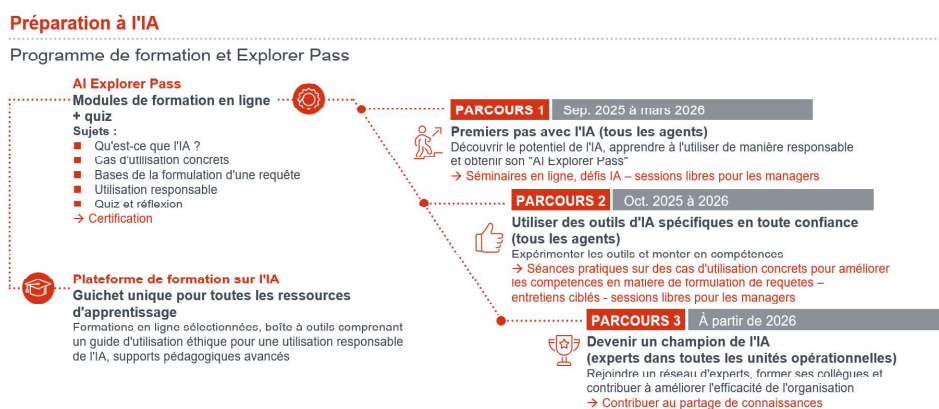
⁶ link.epo.org/web/about-us/transparency-portal/en-epo-ai-policy.pdf

- des liens vers des plateformes et des communautés.

Tout au long de l'année 2025, des fonctionnalités d'IA supplémentaires ont été intégrées aux outils des examinateurs, ce qui donne une possibilité supplémentaire d'améliorer la qualité de notre travail (voir chapitre 3). Chaque fois que de nouvelles fonctionnalités sont introduites, les examinateurs sont invités à participer à des sessions de formation spécifiques, destinées à garantir une utilisation efficace et optimiser les gains en termes de qualité.

Ensemble, ces activités de formation garantissent que notre personnel est à l'aise pour exploiter pleinement les opportunités offertes par cette technologie et déploie les outils de l'Office assistés par l'IA afin de tirer pleinement parti des avantages que les nouvelles capacités numériques apportent sur l'ensemble de la PDB.

Figure 4 – Se préparer à l'IA grâce à la formation



Source : OEB

Formation aux outils : la procédure de délivrance de brevets

Sept mesures spéciales de formation dans le cadre du transfert continu des connaissances (CKT) ont été organisées en 2025 concernant ANSERA, l'outil de recherche de l'OEB. Destinée à l'ensemble des examinateurs, cette série a fourni des informations ciblées sur des sujets choisis et a attiré plus de 3 000 participants. Les sessions ont porté sur diverses fonctionnalités, notamment le Chemical Text Converter.

Quatre mesures de formation CKT supplémentaires ont porté sur l'utilisation de la Legal Interactive Platform par les examinateurs et les agents des formalités. Ces sessions ont attiré plus de 4 000 participants et ont conduit à une utilisation accrue de l'outil en interne.

Toujours dans le cadre du CKT, 23 autres sessions de formation ont été organisées à l'intention des agents des formalités et des examinateurs sur des sujets liés aux outils. Celles-ci ont couvert des domaines allant de l'ergonomie des logiciels à Liquid Text en passant par Patent Workbench, et elles ont rassemblé plus de 6 000 participants. Les membres de la division d'opposition ont également bénéficié d'une formation spécifique sur Liquid Text.

Une formation ciblée supplémentaire a été dispensée aux examinateurs sur des sujets tels que l'utilisation de bases de données externes, la présidence des procédures orales lors de l'examen – et plus spécifiquement pour les membres des divisions d'opposition – la présidence des procédures orales en opposition et l'utilisation de l'outil Liquid Text pour les annotations.

Ces sessions et mesures de formation contribuent à garantir que le personnel reste en mesure d'utiliser efficacement les principaux outils de la PDB de l'Office, y compris les fonctionnalités nouvelles ou améliorées introduites au cours de l'année.

Formation juridique

Un module d'e-learning sur les modifications apportées aux Directives relatives à l'examen pratiqué à l'Office européen des brevets a été proposé aux examinateurs pour la première fois en 2024. Conformément à notre Plan d'action pour la qualité, ce module a été mis à jour en 2025 et rendu obligatoire pour tous les examinateurs.

Les décisions des chambres de recours, des juridictions nationales et de la JUB présentent des occasions d'apprendre pour nos divisions d'examen et d'opposition. L'Office suit les décisions des chambres de recours depuis de nombreuses années et continue de fournir au personnel des rapports internes sur les affaires pertinentes.

En 2025, cette pratique a été étendue et un rapport distinct a été établi sur les dossiers et les décisions de la juridiction unifiée du brevet (JUB), qui offrent de nouvelles occasions d'apprendre, même si, contrairement aux décisions des chambres de recours, celles de la JUB ne sont pas contraignantes pour l'OEB.

Le rapport sur la jurisprudence des chambres de recours 2025, qui comprend une sélection des décisions des chambres de recours techniques, met en évidence pour le personnel de l'OEB les décisions qui indiquent des tendances ou illustrent l'application des instructions énoncées dans les Directives – notamment dans des situations procédurales rares. Ce rapport est également pris en compte dans les activités de divers groupes de travail, l'élaboration des supports de formation et la révision des Directives. L'année dernière, les examinateurs ont assisté à des sessions consacrées à l'étude des derniers rapports sur la jurisprudence des chambres de recours. Les sujets abordés comprenaient l'ajout d'éléments, la nouveauté, la suffisance de l'exposé et l'activité inventive.

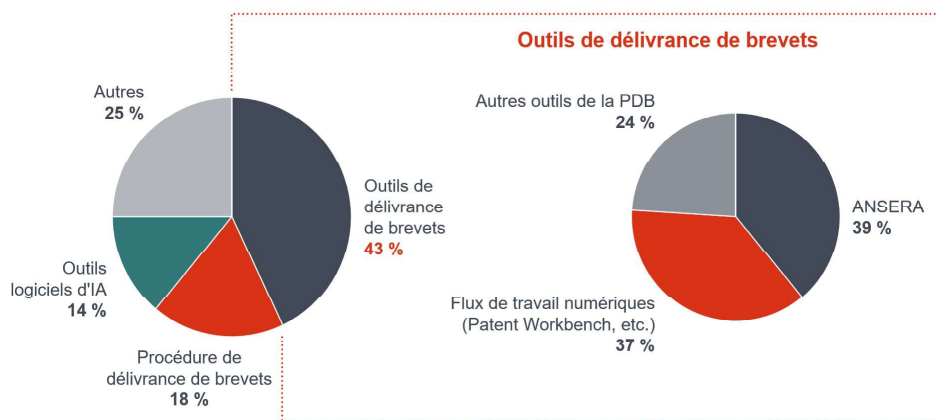
L'OEB propose un large éventail de cours destinés aux examinateurs qui prennent de nouvelles fonctions dans des domaines comme l'opposition ou la présidence des procédures orales. Le personnel souhaitant se présenter à l'examen européen de qualification (EQE) ou au certificat européen d'administration des brevets (CEAB) bénéficie également de formations et d'une préparation structurée aux épreuves. En 2025, 23 candidats de l'OEB ont été reçus à l'EQE et 14 ont obtenu l'EPAC.

Grâce à ces mesures, les examinateurs restent en phase avec la jurisprudence récente et peuvent intégrer directement les évolutions pertinentes dans leur travail quotidien.

Formation entre pairs

Au total, 117 événements CKT ont été organisés pour les examinateurs et les agents des formalités en 2025. Ces événements comprenaient des formations sur la qualité, les stratégies de recherche, la sécurité juridique et les outils, ainsi que des sessions consacrées aux observations de tiers et aux groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP).

Figure 5 – Événements CKT en 2025



Source : OEB

Des conseils CKT quotidiens sont soumis par des membres du personnel, validés par des experts puis publiés sur la page d'accueil de l'Intranet de l'OEB. En 2025, 132 nouveaux conseils ont été publiés et intégrés à la base de données de plus de 5 300 conseils sélectionnés et consultables. Les conseils sont très appréciés par notre personnel, comme en attestent les 52 000 vues en 2025. Les conseils publiés fournissent des informations sur des sujets tels que l'utilisation d'outils de la PDB comme ANSERA et les meilleures pratiques en matière d'examen.

Cette forte culture de la formation entre pairs favorise le partage quotidien des connaissances et contribue à diffuser des connaissances pratiques entre les équipes et les domaines techniques.

3. Les technologies : développer et améliorer les outils pour soutenir la qualité



PRINCIPAUX POINTS FORTS

- **Écosystème numérique de bout en bout** : l'OEB continue de développer des outils internes de pointe pour soutenir l'ensemble de la procédure de délivrance de brevets, du dépôt à la publication
- **Qualité et efficacité optimisées par l'IA** : l'IA assiste les examinateurs et les agents des formalités pour la classification, l'attribution, la recherche et les questions juridiques, dans le cadre de la politique de l'OEB en matière d'IA et du système de gestion de la qualité
- **Ressources inégalées en matière d'état de la technique** : l'OEB possède la plus grande collection au monde de documents brevets et non-brevet, ce qui est la garantie d'une recherche exhaustive et de grande qualité
- **Service clientèle intégré** : la suite logicielle de services MyEPO offre une interaction numérique centrée sur l'utilisateur, soutenant la qualité, l'efficacité et la transparence au profit des demandeurs et mandataires



PLAN D'ACTION POUR LA QUALITÉ 2025 : PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Lancement de la politique en matière d'IA** : notre engagement à adopter l'IA de manière à renforcer la qualité et l'efficacité
- **Introduction d'une assistance supplémentaire de l'IA dans la prérecherche** : pour la rendre encore plus performante
- **Mise à disposition de la Legal Interactive Platform (LIP) basée sur l'IA générative** pour tous les utilisateurs de MyEPO
- **Collections étoffées en matière d'état de la technique** : nos bases de données sont passées de 358 millions à 376 millions de documents, pour que nos examinateurs aient accès au meilleur état de la technique



RÉSULTATS

- **Haut niveau de satisfaction concernant nos services en ligne** : 90 % des utilisateurs les ont jugé "bons" ou "très bons" dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025

Parmi les 145 personnes hautement qualifiées qui nous ont rejoints en 2025, nous avons accueilli 108 examinateurs. Le programme de formation initiale propose des modules harmonisés visant à développer les compétences que tout nouvel examinateur doit posséder. Les retours continus des participants aux cours, des formateurs, des coachs et des managers de la PDB aident les concepteurs de cours à apporter des améliorations à cette formation d'année en année.

Nos bases de données sur l'état de la technique sont au cœur de l'écosystème de l'OEB. L'OEB possède la plus grande collection au monde de documents brevets et non-brevet, complétée par l'accès à des collections externes. Les investissements continus dans l'enrichissement de nos bases de données garantissent qu'elles restent à jour et que nos examinateurs continuent de fournir les recherches exhaustives et précises attendues par nos utilisateurs.

3.1 Mesures visant à développer des outils en interne et à exploiter le potentiel de l'IA

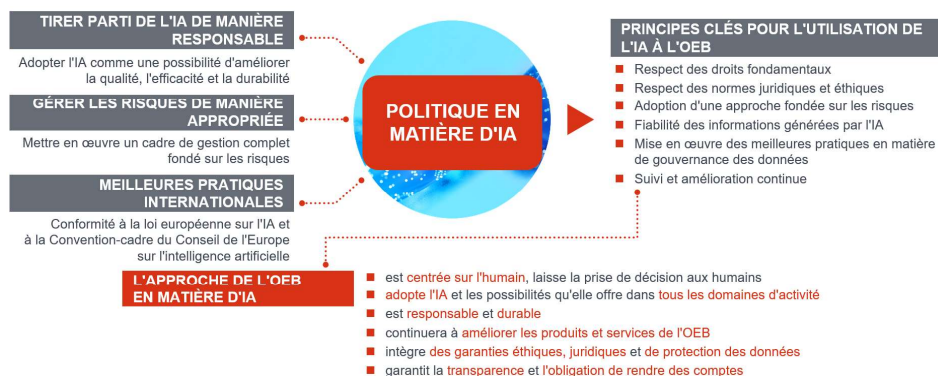
Tout au long de l'année 2025, nous avons continué à moderniser nos outils et à tirer parti de l'IA pour assister les examinateurs, les agents des formalités et les utilisateurs. Dans le cadre de cette transformation numérique, divers aspects formels de la PDB ont été encore simplifiés ou davantage automatisés. Ces changements visent à améliorer l'efficacité, à renforcer la cohérence et à optimiser la gestion du temps de notre personnel.

Gouvernance et garanties en matière d'IA

En 2025, l'OEB a lancé sa politique en matière d'IA, une déclaration claire de son engagement à adopter l'IA de manière à renforcer la qualité et l'efficacité. Cette politique codifie les principes essentiels permettant d'assurer la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la déontologie dans tous les domaines où l'IA est adoptée. Notre approche est – et restera – centrée sur l'humain : l'IA est déployée pour soutenir la prise de décision, mais les décisions finales et leur responsabilité incombent toujours pleinement à notre personnel.

Notre politique en matière d'IA s'applique à la sélection, au développement et au déploiement des fonctionnalités d'IA au sein de nos outils. Parallèlement, notre système de gestion de la qualité certifié ISO continue de garantir la qualité de notre travail, quelles que soient les technologies utilisées.

Figure 6 – Approche de l'OEB en matière d'IA



Source : OEB

Exploitation de l'IA dans la PDB

Classification

Nouveauté en 2025 : les symboles de la Classification coopérative des brevets (CPC) suggérés par l'IA sont désormais fournis aux classificateurs avec des explications en langage clair pour les suggestions et des passages du document à classer. Ces explications sont générées par un grand modèle de langage (LLM) pour garantir que les examinateurs soient bien placés pour évaluer et valider les suggestions de l'IA en matière de classification, tout en conservant l'entière responsabilité de toutes les décisions finales. Cette pratique renforce la

cohérence et la précision, tout en préservant la prise de décision humaine en matière de classification.

Attribution des dossiers

Les demandes entrantes sont automatiquement acheminées vers les domaines techniques en fonction des symboles de classification CPC générés par l'IA. Avant leur acceptation par les équipes d'examineurs, une étape d'acceptation technique permet de déterminer si les demandes relèvent bien du domaine technique en question. Depuis 2025, ce processus a été partiellement automatisé à l'aide de l'IA, ce qui réduit le besoin d'un examen manuel.

Recherche

En 2025, l'outil de recherche ANSERA a encore été amélioré et plus étroitement intégré aux outils d'examen afin de rationaliser la génération de passages de citation pour les opinions écrites.

PreSearch est un outil de recherche automatisé basé sur l'IA utilisé pour identifier des documents potentiellement pertinents pour les examinateurs avant qu'ils ne commencent leur recherche exhaustive. En 2025, PreSearch a été mis à niveau avec un composant basé sur un LLM capable de générer des requêtes de recherche affinées. L'outil peut désormais extraire des informations pertinentes à partir de figures et de signes de référence, et il couvre également davantage de documents non-brevet et d'abrégiés. Ces changements ont renforcé la pertinence des résultats PreSearch les mieux classés ainsi que le nombre de résultats pertinents. Ensemble, ces améliorations aident les examinateurs à rédiger plus efficacement des rapports de recherche complets et bien étayés.

Examen

La Legal Interactive Platform (LIP) a également été améliorée en 2025. Cet outil permet aux examinateurs d'interroger les sources juridiques de l'OEB à l'aide de LLM entraînés sur les documents de l'OEB, y compris la CBE et les textes juridiques connexes. Les réponses comprennent des liens directs vers les sources pertinentes.

Le Référentiel de fichiers numériques (DFR) est une archive numérique qui stocke tous les documents pertinents pour une demande donnée. En 2025, il a été renforcé avec l'intégration d'un assistant IA (DFR-AI), qui permet aux examinateurs de faire des recherches dans les pièces des demandes en langage naturel et facilite des tâches telles que la synthèse des demandes, leur comparaison avec l'état de la technique, la vérification des modifications et la consultation efficace de la documentation disponible. Une solution correspondante pour les utilisateurs externes est prévue.

Comme précisé dans le Plan d'action pour la qualité 2025, un nouvel outil de rédaction a été testé par un premier groupe d'examineurs. Cet outil aide les examinateurs à rédiger les notifications et contribue à en améliorer la qualité et la cohérence. Il facilite la réutilisation cohérente des annotations créées par

ANSERA au stade de la recherche. La poursuite du développement et l'extension du projet pilote sont prévues pour 2026.

L'automatisation en cours de certains actes de procédure s'est poursuivie en 2025. L'envoi et le codage des notifications indiquant qu'une demande est réputée retirée sont désormais en grande partie automatisés, et plus de la moitié des étapes de clôture de dossier ne nécessitent plus l'intervention d'un agent des formalités. Ces changements réduisent encore la charge de travail manuel tout en préservant les points de contrôle appropriés.

Procédures orales

En mai 2025, un projet pilote sur la rédaction de procès-verbaux assistée par l'IA pour les procédures orales a été lancé dans certaines divisions d'examen et d'opposition.

Le système enregistre les débats, génère une transcription basée sur l'IA et prépare le projet de procès-verbal, qui est examiné et finalisé par la division, ce qui garantit une supervision et une responsabilité humaines totales pour le contenu final. Tous les enregistrements sont supprimés après l'envoi du procès-verbal.

Les retours des divisions et des utilisateurs ont été positifs, ce qui souligne les améliorations en matière de structure, de cohérence et de clarté des procès-verbaux, ainsi que l'utilisation plus efficace du temps grâce à cet outil. Fort de ces retours, l'Office étend progressivement cette approche assistée par l'IA à toutes les procédures orales au stade de l'examen et de l'opposition, ainsi qu'à celles menées devant la section de dépôt et la division juridique.

Figure 7 – Améliorer la qualité de la PDB grâce au soutien de l'IA

	Classification par l'IA : meilleur acheminement des demandes, bases de données de recherche complètes
	Attribution numérique des dossiers : le bon dossier à la bonne division au bon moment
	Prérecherche par l'IA : documents potentiellement pertinents avant la recherche de l'examinateur
	Traduction automatique : améliore l'accès à un état de la technique de diverses sources
	Legal Interactive Platform : application correcte du droit des brevets
	Procès-verbaux assistés par l'IA pour les procédures orales d'examen et d'opposition (projet pilote) : procès-verbaux clairs et complets, avec une structure cohérente
	Formation à l'IA sur la formulation des requêtes et l'interaction avec les LLM : renforce l'expertise
	Rédacteur assisté par l'IA (à venir) : notifications claires, cohérentes et bien structurées

Source : OEB

Services clientèle numériques : MyEPO

Des améliorations significatives ont été apportées en 2025 pour renforcer les services de dépôt numérique et faciliter le dépôt de demandes de brevet de haute qualité. Les options en libre-service de MyEPO ont été étendues pour permettre aux utilisateurs de consulter et de télécharger des documents brevets et non-brevet, y compris du contenu multimédia.

Dans le cadre de la transformation numérique en cours de la PDB au titre du Plan stratégique 2028, la prise en charge complète des dessins en couleurs et en niveaux de gris est possible depuis octobre 2025. Lorsqu'ils sont déposés sous forme électronique, les dessins en couleurs et en niveaux de gris préservent désormais leurs caractéristiques pendant toute la PDB numérique, ce qui élimine la conversion en noir et blanc qui était auparavant nécessaire. Cela préserve l'intégrité des divulgations techniques.

L'espace partagé a encore été amélioré afin de favoriser une interaction transparente entre les examinateurs et les demandeurs grâce à des notifications optimisées, et cette mesure a été complétée par le lancement d'un projet pilote pour envisager des perfectionnements supplémentaires.

Un jalon dans la simplification de l'environnement technique de l'OEB a été franchi avec la mise hors service de l'ancien système de dépôt en ligne (eOLF) le 31 décembre 2025. Le passage au dépôt en ligne 2.0 a été accompagné d'activités complètes de gestion du changement et d'assistance aux utilisateurs afin de garantir la continuité du service, la fiabilité du dépôt et une adoption sans heurts.

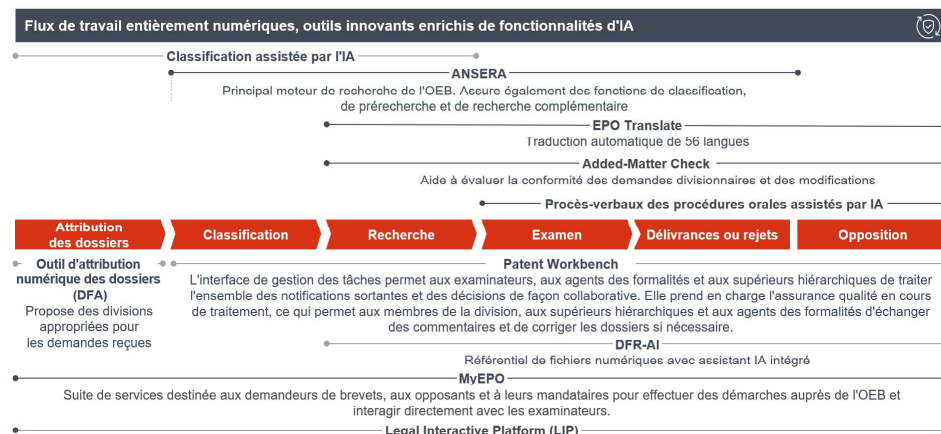
Parallèlement, les travaux se sont poursuivis pour apporter de nouvelles améliorations à l'espace réservé aux mandataires, notamment l'introduction de pouvoirs généraux pour les employés d'une partie à la procédure et la publication d'une base de données actualisée et consultable des mandataires agréés. Ces initiatives simplifient et rationalisent les procédures tout en garantissant la sécurité juridique et en maintenant la plus haute qualité. Ensemble, ces mesures favorisent des échanges plus efficaces et éclairés avec l'OEB.

Déploiement de nouveaux outils et fonctionnalités centré sur l'utilisateur

L'approche de l'OEB en matière de développement d'outils est axée sur la qualité et les besoins des utilisateurs finals ; c'est pourquoi les examinateurs et les agents des formalités sont associés à ce processus dès les premières étapes. Cette approche a été renforcée en 2025 par le détachement d'agents des formalités expérimentés auprès du département Business Information Technology (BIT) afin que les outils, qu'ils soient nouveaux ou qu'ils existent déjà, puissent bénéficier de leur vaste expertise opérationnelle. Certains examinateurs ont également travaillé en étroite collaboration avec les développeurs de BIT pour apporter leur point de vue d'utilisateur.

À l'OEB, nous adoptons une approche centrée sur l'utilisateur pour le déploiement de nouveaux logiciels. Les applications sont rigoureusement testées pour s'assurer qu'elles apportent les avantages escomptés et respectent les normes en matière de qualité. Cela s'applique également aux outils basés sur l'IA. Nous tirons parti de l'expertise interne, notamment de l'expérience en matière de formulation de requêtes des premiers utilisateurs de l'IA parmi nos examinateurs, et avons mis en place des bibliothèques de requêtes partagées adaptées à des domaines techniques spécifiques. Ces pratiques encouragent une utilisation cohérente et responsable.

Figure 8 – Aperçu des outils de la PDB de l'OEB



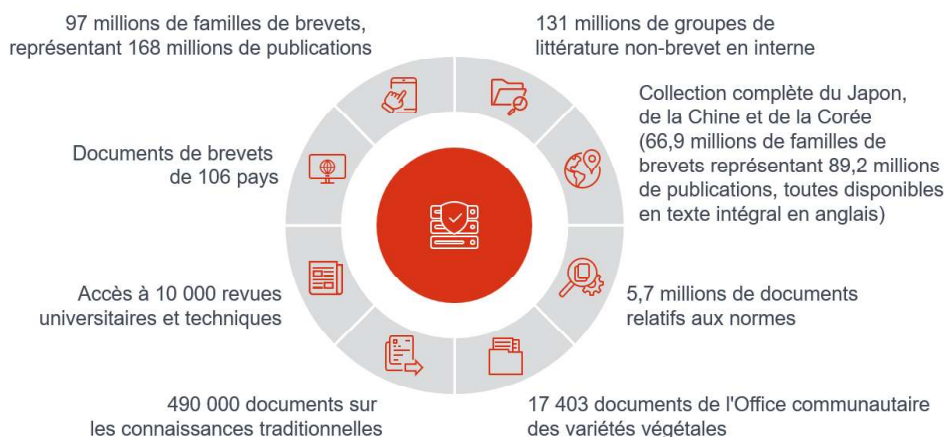
Source : OEB

De plus amples informations sur nos outils de la PDB sont disponibles dans le rapport sur la qualité 2024,⁷ et le rapport sur la transformation numérique de l'OEB.⁸

3.2 Mesures prises pour développer les bases de données sur l'état de la technique les plus vastes au monde

L'OEB a encore étoffé ses collections d'état de la technique en 2025 pour assurer une couverture technologique et géographique exhaustive dans tous les domaines de l'innovation. Au cours de l'année, la collection est passée de 358 millions à 376 millions de documents (figure 9), ce qui témoigne d'un investissement soutenu dans les ressources documentaires brevets et non-brevet.

Figure 9 – Aperçu de la collection d'état de la technique de l'OEB



Source : OEB

⁷ link.epo.org/web/general/annual-review-2024/fr-quality-report-2024.pdf

⁸ Le rapport sur la transformation numérique de l'OEB est publié en annexe au Bilan annuel.

Publications de brevets

Le nombre de publications de brevets dans nos bases de données est passé de 161 millions à 168 millions en 2025, dont 89,2 millions de publications provenant de la Chine, du Japon ou de la Corée. Au cours de la même période, le nombre total de familles de brevets est passé de 93 millions à 97 millions. Les familles de brevets avec un membre de la famille originaire de Chine, du Japon ou de Corée représentent 66,9 millions de familles. Cette croissance continue renforce la représentativité mondiale de la base de données de recherche de l'OEB.

Littérature non-brevet

La littérature non-brevet (LNB) est une source essentielle d'état de la technique dans de nombreux domaines techniques. Notre base de données de littérature non-brevet s'est accrue de 11 millions de documents en 2025, atteignant 208 millions de documents, y compris des abrégés et des documents en texte intégral.

Pour en faciliter l'accès, les documents sont rassemblés dans des groupes (p. ex. par publication scientifique ou procédure de normalisation), d'où l'existence de 131 millions de groupes de littérature LNB. Le nombre de documents non-brevet en texte intégral consultables est passé de 41 millions en 2024 à 44 millions de documents en texte intégral en 2025.

La collection LNB contient également 490 000 abrégés et résumés en anglais de documents portant sur les savoirs traditionnels initialement publiés en Inde, en Chine et en Corée, et 17 403 enregistrements en texte intégral de demandes et de délivrances publiées par l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV).

Documentation relative aux normes

La documentation relative aux normes représente une catégorie stratégiquement importante de l'état de la technique, en particulier dans des domaines techniques en constante évolution comme les télécommunications et les TIC. En 2025, le corpus de l'OEB en matière de normes s'est enrichi de 290 000 documents, pour atteindre plus de 5,7 millions d'enregistrements.

L'OEB a mis en place des cadres de coopération formels avec les organismes de normalisation pour garantir un accès efficace à la documentation pertinente à utiliser dans la procédure de délivrance de brevets. Plusieurs accords ont été renouvelés ou prolongés en 2025, et une modernisation est prévue pour 2026 afin de refléter l'importance stratégique croissante des normes dans des domaines émergents comme l'IA, l'Internet des objets et les technologies quantiques.

Figure 10 – Documentation des organismes de normalisation à la disposition des examinateurs de l'OEB (nouveaux ajouts en rouge)

Projet de partenariat de troisième génération	Alliance mobile ouverte
Projet 2 de partenariat de troisième génération	Technologie vidéo
Institut européen des normes de télécommunications	Association internationale pour la recherche cryptologique
Union internationale des télécommunications	Groupe mixte d'experts en photographie (JPEG)
Association de normalisation de l'Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens	Organisation internationale de normalisation (ISO)
Commission électrotechnique internationale	CEN et CENELEC
Association des industries et des entreprises de la radio	Advanced Television Systems Committee (ATSC)
Groupe de travail sur l'ingénierie Internet	WorldDMB
Projet de diffusion vidéo numérique	O-RAN Alliance
Normes pour le M2M et l'Internet des objets	Organisations contribuant aux normes de cryptographie et de sécurité informatique, notamment le BSI et l'EMV

Source : OEB

Outre les normes finales publiées par les organismes de normalisation, les bases de données de l'OEB comprennent les notes techniques soumises au cours du processus de normalisation, des projets de fascicules de brevet, des rapports techniques et des documents de travail. Ces documents sont souvent essentiels pour apprécier la nouveauté et l'activité inventive, en particulier dans les domaines des TIC en rapide évolution.

3.3 Résultats en matière de qualité

Nos KPI confirment la résilience et la fiabilité de l'infrastructure numérique de l'OEB. La disponibilité des systèmes informatiques internes et externes est restée à un niveau très élevé en 2025, dépassant déjà les objectifs fixés pour 2028 dans les deux cas. Les niveaux de satisfaction des utilisateurs sont également restés élevés, proches de l'objectif fixé pour 2028.

Les retours des utilisateurs restent un indicateur essentiel de la qualité et de l'utilisabilité. MyEPO a obtenu une note de satisfaction globale de 86 % lors de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025, avec des notes tout aussi élevées pour la stabilité du système, ses fonctionnalités et l'assistance technique.

Le dépôt en ligne 2.0, désormais utilisé pour plus des deux tiers des demandes déposées auprès de l'OEB, a obtenu une note de satisfaction globale de 89 %. Cela représente une augmentation statistiquement significative par rapport aux 84 % enregistrés lors de l'enquête précédente, ce qui témoigne des améliorations continues apportées sur le plan de l'utilisabilité et des performances.

KPI	Résultat	Objectif 2028
Disponibilité des systèmes informatiques (interne)	99,7 % (2025)	≥ 99,5 %
Disponibilité des systèmes informatiques (externe)	99,9 % (2025)	≥ 99,5 %
Utilisateurs jugeant nos services en ligne "bons" ou "très bons"	90 % (enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025)	≥ 91 %

4. Des produits et des services de qualité délivrés dans les délais : dépôt, acheminement et classification



PRINCIPAUX POINTS FORTS

- **Agents des formalités qualifiés** : essentiels à la qualité des procédures ; soutenus par la formation, les audits et les pratiques harmonisées
- **Système solide de la classification coopérative des brevets (CPC)** : géré conjointement avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) et adopté dans 39 pays, y compris 24 États membres de l'OEB, assurant une couverture harmonisée et actualisée de toutes les technologies
- **Infrastructure de classification moderne** : des outils assistés par l'IA garantissent un référencement précis et rapide de l'état de la technique



PLAN D'ACTION POUR LA QUALITÉ 2025 : PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Procédures améliorées en matière de formalités** : améliorations mises en œuvre à la suite des recommandations d'audit, y compris une meilleure gestion des dossiers PCT Direct
- **Classification complète de 582 713 documents**, dont 119 759 demandes publiées par l'OEB, ce qui facilite leur extraction lors des recherches sur l'état de la technique
- **Mise à jour du système de CPC** trois fois en 2025, avec 33 366 familles de documents reclassées pour suivre les évolutions technologiques



RÉSULTATS

- **Conformité de 96 % dans le cadre des contrôles de la qualité en matière de formalités** : dépassement de l'objectif du Plan stratégique 2028 (≥90 %)
- **Classification complète de 85 % des demandes de brevet publiées par l'OEB à la date de publication** : objectif dépassé

La qualité d'un brevet commence à la source. Des demandes rédigées avec soin et clarté, adaptées à la procédure européenne, ont pour effet d'améliorer la qualité et l'efficacité du traitement devant l'OEB, ainsi que la qualité globale du corpus sur l'état de la technique. C'est pourquoi les Plans d'action pour la qualité de l'OEB couvrent toutes les étapes de la procédure de délivrance de brevets, y compris celles précédant la recherche et l'examen.

Les récentes mises à jour juridiques facilitant les dépôts numériques, y compris la possibilité de déposer des dessins en couleurs, ont permis d'améliorer la clarté des divulgations techniques, ce qui aide les examinateurs à comprendre plus efficacement les inventions complexes. Il est également essentiel de s'assurer que chaque demande satisfait aux exigences de forme et qu'elle est affectée à la division d'examen techniquement compétente qui est le plus indiquée pour la technologie concernée.

Enfin, une classification en temps opportun de l'état de la technique est essentielle pour garantir que les bases de données de l'OEB restent à jour, ce qui permet aux examinateurs de retrouver les documents les plus pertinents au stade de la recherche.

4.1 Mesures prises pour améliorer la qualité des dépôts

La qualité à la source grâce à un dialogue s'appuyant sur les données

À l'OEB, nous suivons un grand nombre de paramètres qui nous éclairent sur la qualité des demandes entrantes et sur la manière dont elles sont traitées par la suite aux stades de la recherche et de l'examen quant au fond. Notre analyse montre des variations importantes entre les dépôts effectués par les demandeurs et les mandataires. Par exemple, nous observons des différences concernant :

- le nombre d'erreurs formelles dans les demandes
- le pourcentage de demandes pour lesquelles une absence d'unité est constatée au stade de la recherche
- le nombre de demandes présentant un manque de clarté ou d'activité inventive, ou d'autres problèmes de fond
- la fréquence des procédures orales lors de l'examen
- la manière dont les modifications et les réponses des demandeurs font avancer la procédure
- les taux de délivrance.

Ces variations peuvent avoir des conséquences en termes de surcoût et d'inefficacité pour les demandeurs, ainsi que pour les offices de brevets, en plus d'entraîner une incertitude accrue pour le public. Si de nombreux facteurs peuvent expliquer ces différences, les pratiques des demandeurs peuvent avoir un impact significatif.

Lors d'une série de réunions individuelles organisées avec les demandeurs en 2025, nous leur avons communiqué des données procédurales concernant spécifiquement leurs demandes, en les comparant aux moyennes de l'OEB et aux données relatives aux demandeurs de leur secteur technologique. Ce dialogue s'appuyant sur des données renforce la compréhension mutuelle et aide les demandeurs à identifier les possibilités d'améliorer l'efficacité et la qualité de leurs dépôts. Il permet également de pointer les domaines dans lesquels les demandeurs peuvent améliorer l'efficacité et la qualité de leurs dépôts, ce qui facilite la procédure de délivrance de brevets, dans l'intérêt des demandeurs eux-mêmes mais aussi des autres utilisateurs, de l'OEB et de la société. Pour plus d'informations sur notre vaste programme de sensibilisation des utilisateurs, voir le chapitre 8 du présent rapport.

Régularité de la procédure grâce à l'expertise en matière de formalités

Les conditions de forme auxquelles doit se conformer une demande demeurent essentielles pour assurer la qualité d'un brevet. Des conditions telles que l'attribution d'une date de dépôt valable remplissent une fonction juridique essentielle.

Les mesures visant à moderniser et à numériser le dépôt des demandes et des pièces dans le cadre de la procédure de délivrance de brevets se sont poursuivies en 2025 grâce à des modifications du règlement d'exécution de la

CBE.⁹ Ces modifications juridiques aident les agents des formalités à traiter correctement les demandes et simplifient le respect des conditions de forme pour les demandeurs. Ces mesures améliorent également la qualité de la procédure en garantissant une plus grande clarté des pièces électroniques, en réduisant les irrégularités concernant la forme et en permettant un traitement plus efficace des demandes.

Les agents des formalités de l'OEB effectuent de nombreux contrôles sur les demandes entrantes et demeurent très actifs tout au long de la procédure de délivrance de brevets, veillant à ce que les conditions de procédure et de forme soient respectées à chaque étape. Le travail des agents des formalités fait l'objet d'un examen régulier par le biais de contrôles de la qualité et s'appuie sur un cadre procédural en constante évolution pour assurer le maintien de la qualité et identifier les axes d'amélioration.

Amélioration du codage des dépôts PCT Direct

Des mesures ont été prises en 2025 à la suite des recommandations qui ont découlé des audits de la qualité réalisés en 2024 dans le domaine des formalités. Ces audits ont notamment mis en évidence la nécessité d'améliorer l'exactitude du codage des dossiers PCT Direct dans nos systèmes. En réponse, l'Office a collaboré avec l'OMPI pour intégrer une fonctionnalité PCT Direct améliorée dans le logiciel de dépôt en ligne commun et a proposé des séminaires en ligne aux utilisateurs pour leur expliquer cette nouvelle fonctionnalité.

Dans certains cas, les mandataires agréés ou les agents des formalités d'autres offices récepteurs peuvent attribuer à tort le statut "PCT Direct" à une demande. Ces cas sont suivis par des experts de l'OEB via un tableau de bord dédié et corrigés si nécessaire. Une formation ciblée supplémentaire a également été proposée aux agents des formalités traitant de la procédure liée au cas où l'OEB agit en qualité d'office récepteur au titre du PCT.

4.2 Mesures prises pour améliorer la qualité de l'acheminement et de la classification

Développement et maintenance du système de CPC

La CPC – gérée conjointement par l'OEB et l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) – fournit un système unique, harmonisé et détaillé, qui s'appuie sur la classification internationale des brevets (CIB). Avec l'adhésion de la France à la CPC en 2025, à ce jour, 39 pays ou organisations ont adopté ce système, dont 24 États membres de l'OEB.

Lorsque le système CPC est mis à jour, l'OEB reclasse les documents selon le nouveau système. En 2025, la CPC a été mise à jour trois fois afin de rester en phase avec les évolutions technologiques, et 33 366 familles de documents

⁹ epo.org/fr/legal/official-journal/2025

(comprenant à la fois des documents brevets publiés et de la littérature non-brevet) ont été reclassées.

Amélioration de l'acheminement des demandes entrantes grâce à l'IA

Comme indiqué au chapitre 3, l'OEB a tiré parti des récentes avancées en matière d'IA pour faciliter l'acheminement des demandes entrantes vers la division d'examen appropriée au bon moment. Les demandes entrantes couvrent de plus en plus différents domaines techniques. Dans ces situations, l'attribution à des divisions mixtes (c'est-à-dire des divisions dans lesquelles les examinateurs proviennent de différents domaines techniques) est proposée pour garantir que le dossier bénéficie de la combinaison d'expertises la plus appropriée. Le concept de division mixte est maintenu tout au long de la procédure, depuis la recherche jusqu'à l'examen et l'opposition.

Dans un souci de cohérence, les demandes divisionnaires sont acheminées vers la division qui a traité la demande initiale.

Classification précise et rapide pour soutenir une recherche exhaustive

Une classification précise et rapide de l'état de la technique est essentielle pour garantir que l'état de la technique le plus pertinent puisse être retrouvé lors de la recherche.

L'OEB investit massivement dans ce domaine et classe ainsi une grande partie de la documentation mondiale de brevets, en plus des demandes de brevet déposées auprès de l'OEB. L'utilisation de la classification assistée par l'IA a été étendue à davantage de domaines techniques ces dernières années, ce qui a permis d'améliorer la précision et la rapidité de la classification.

En 2025, l'OEB a classé au total 582 713 documents selon le système CPC. Les documents de brevets de l'état de la technique sont classés dans les quatre mois suivant leur publication pour garantir la possibilité de les consulter au stade de la recherche.

4.3 Résultats en matière de qualité

Le KPI du Plan stratégique 2028 portant sur la qualité des formalités permet le suivi des résultats des contrôles de la qualité opérationnelle effectués au sein de la section de dépôt. Il est actualisé chaque trimestre. En 2025, ces contrôles ont montré que 96,8 % des dossiers avaient été traités correctement, soit un taux supérieur à l'objectif fixé à ≥ 90 %.

Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025 ont été publiés en octobre 2025. Ils confirment l'excellente qualité de nos services des formalités, 92 % des personnes interrogées ayant jugé le service de soutien fourni par les agents des formalités de l'OEB "bon" ou "très bon".

L'Office a également dépassé son objectif du Plan stratégique 2028 en matière de rapidité de la classification de l'état de la technique, ce qui garantit que les examinateurs dispose au stade de la recherche de l'état de la technique classifié.

KPI	Résultat 2025	Objectif 2028
Qualité des formalités (section de dépôt)	96,8 % de dossiers conformes	≥ 90 % de dossiers conformes
Respect des délais pour la classification de l'état de la technique	85 % dans les délais	≥ 80 % dans les délais

5. Des produits et des services de qualité délivrés dans les délais : recherche et opinion écrite



PRINCIPAUX POINTS FORTS

- **Divisions de la recherche active** : dans une volonté de favoriser la qualité, la cohérence et la sécurité juridique, l'ensemble des produits de la recherche et des opinions écrites sont examinés par des divisions de trois personnes et des managers avant l'envoi
- **Des contrôles de la qualité en cours de traitement des recherches et des opinions écrites** permettent d'identifier les points à améliorer et de mesurer les progrès



PLAN D'ACTION POUR LA QUALITÉ 2025 : PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Collaboration précoce renforcée** pour 550 000 produits de recherche à la fin 2025 dans le cadre de la division de la recherche active
- **Citation d'éléments de l'état de la technique hautement pertinents** : 83 % des rapports de recherche citent un document destructeur de la nouveauté ou de l'activité inventive
- **Recherches exhaustives sur l'état de la technique** : proportion record de rapports de recherche citant de la littérature non-brevet et des éléments de l'état de la technique rédigés dans des langues asiatiques
- **Progrès évidents** en matière de qualité au stade de la recherche, deux de nos KPI ayant été atteints



RÉSULTATS

- **Les utilisateurs et les résultats de la direction Audit de la qualité indiquent une amélioration des opinions écrites** :
 - 94,0 % des dossiers audités n'ont donné lieu à aucune constatation affectant la validité (contre 92,6 % précédemment)
- **KPI de l'audit de la qualité des recherches de la direction Audit de la qualité (pourcentage de dossiers audités)** :
 - Mauvaise appréciation de la nouveauté/de l'activité inventive : 5 % (objectif <5 %)
 - État de la technique plus pertinent trouvé par les auditeurs : 2,8 % (objectif <4 %)
- **Enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/25** :
 - 80 % des personnes interrogées sont satisfaites ou très satisfaites des produits de recherche de l'OEB (objectif ≥ 80 %)
- **Respect des délais en matière de recherche** : 86,8 % des recherches ont été fournies dans les délais (objectif : ≥90 %)

L'OEB s'attache à ce que chaque demande de brevet fasse l'objet d'une recherche complète et précise et d'une opinion écrite exhaustive. La qualité des prestations à ce stade précoce renforce la sécurité juridique et aide les demandeurs à prendre des décisions éclairées quant à l'avenir de leurs inventions.

En 2025, notre priorité en matière d'amélioration de la qualité au stade de la recherche a consisté à ancrer encore davantage les meilleures pratiques de la division de la recherche active dans la procédure de délivrance de brevets. Créée en novembre 2023, la division de la recherche active renforce la collaboration entre les examinateurs en veillant à ce que chaque recherche et chaque opinion écrite soient examinées par la division composée de trois membres et par le supérieur hiérarchique avant d'être transmises au demandeur. Cette interaction

précoce favorise un raisonnement cohérent fondé sur une compréhension commune de l'invention.

Les premiers retours des utilisateurs et les résultats des audits de la qualité avaient déjà confirmé l'impact positif de ces mesures dès le début de l'année 2025, des améliorations ayant été observées en ce qui concerne l'appréciation correcte de la nouveauté et de l'activité inventive, ainsi que l'exhaustivité des opinions écrites, sans oublier un renforcement global de la sécurité juridique.

5.1 Mesures prises pour améliorer la qualité de nos recherches et opinions écrites

Sur la base de ces premiers résultats positifs, des objectifs clairs soulignant l'importance de la division de la recherche active ont été fixés pour les examinateurs, les responsables d'équipe et les directeurs. À la fin de 2025, des améliorations mesurables de la qualité des recherches ont été constatées : 94 % des dossiers audités n'ont donné lieu à aucune constatation affectant la validité, contre 92,6 % en 2024, et l'enquête bisannuelle de satisfaction des utilisateurs a montré un niveau de satisfaction accru concernant divers aspects de nos produits de recherche. Les résultats de l'audit et de l'enquête de satisfaction des utilisateurs sont présentés plus en détail à la section 5.3.

Consultation précoce au sein des divisions de la recherche active

Les discussions au sein de la division avant ou pendant la recherche permettent des échanges d'expertise précieux qui peuvent renforcer le processus de recherche. Les membres peuvent être familiarisés avec des bases de données, des stratégies de recherche ou une terminologie technique pertinentes que le premier examinateur pourrait ne pas envisager initialement, ce qui aide à identifier l'état de la technique pertinent. Des points de vue différents peuvent également réduire le risque d'angles morts en conduisant à d'autres approches de recherche, classifications ou mots-clés. Pour les inventions couvrant plusieurs domaines techniques, les divisions comprennent régulièrement des examinateurs de différents domaines techniques, ce qui apporte des perspectives interdisciplinaires supplémentaires à la stratégie de recherche et élargit le champ de la recherche.

En 2025, l'accent a été mis sur la promotion systématique de ces consultations précoces au sein de la division, initiées par le premier examinateur pour chaque dossier de recherche.

Harmonisation de l'approche en matière d'inventions de type mixte

Il a été demandé aux divisions de la recherche active d'accorder une attention particulière aux demandes comportant à la fois des caractéristiques techniques et des caractéristiques non techniques (inventions de type mixte). Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025 ont montré que des

améliorations étaient possibles concernant la cohérence de traitement de ces demandes, en particulier au stade de la recherche.

Il a donc été rappelé aux divisions qu'elles doivent identifier l'invention potentielle contenue dans la demande dès les premières étapes de la procédure et veiller à effectuer une recherche exhaustive couvrant toutes les revendications, en tenant compte à la fois de la description et des dessins. Cette approche proactive a permis de réduire le recours aux pratiques de "recherche partielle" ou "recherche impossible", qui étaient appliquées dans certains domaines techniques.

Promotion des meilleures pratiques dans les opinions écrites

L'examen du rapport de recherche finalisé et de l'opinion écrite par la Division de la recherche active et le manager permet de s'assurer que les arguments présentés sont structurés de manière logique et juridiquement fondés. Les échanges peuvent aider à identifier les faiblesses potentielles dans l'appréciation de la brevetabilité et favoriser une rédaction plus claire, aidant les demandeurs à mieux comprendre les objections soulevées et à y répondre plus efficacement.

En 2025, des exemples de pratiques optimales concernant des arguments clairement rédigés et bien motivés au titre des articles clés de la CBE ont été recueillis dans divers domaines techniques. Ces exemples, notamment des opinions écrites ayant reçu une note élevée de la part des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP), ont servi à élaborer un modèle visant à favoriser une structure plus standardisée pour les opinions écrites.

Treize équipes d'examineurs issus de divers domaines techniques testent et parachèvent actuellement ce modèle en collaboration avec les développeurs travaillant sur l'outil de rédaction assisté par l'IA (voir chapitre 3). Grâce à l'intégration des meilleures pratiques des divisions de la recherche active dans nos nouveaux outils assistés par l'IA, ceux-ci peuvent contribuer davantage à l'harmonisation des pratiques.

Des objectifs de respect des délais plus stricts pour les premiers dépôts

La remise dans les délais du rapport de recherche et de l'opinion écrite est particulièrement importante pour les premiers dépôts, car les demandeurs doivent décider des prochaines étapes avant que l'année de priorité n'expire. En 2022, nous avons fixé un objectif de respect des délais plus strict pour la remise du rapport de recherche pour les recherches nationales et les premiers dépôts PCT, le faisant passer de neuf à huit mois. En 2023, nous l'avons ramené à sept mois. En témoignage de notre engagement continu pour une amélioration de la durée de traitement, le délai de remise des recherches nationales a été ramené à six mois en novembre 2025.

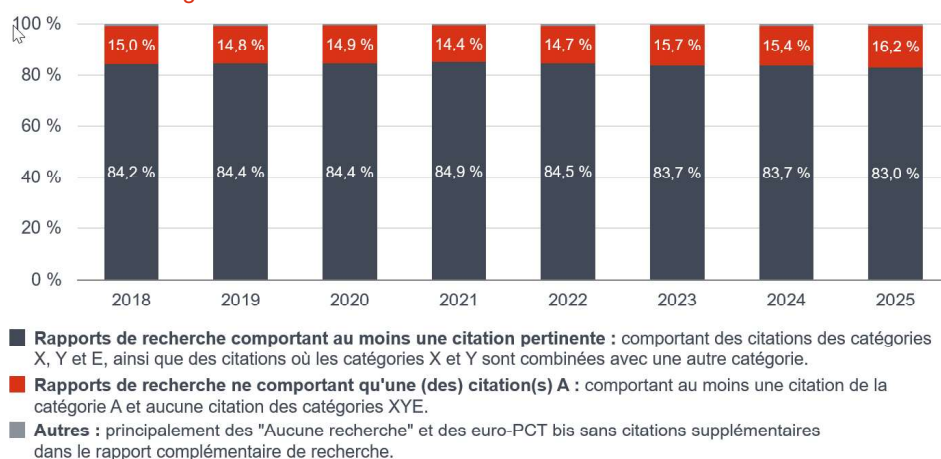
5.2 Données en matière de recherche et d'opinion écrite

Les rapports de recherche de l'OEB identifient des éléments très pertinents de l'état de la technique provenant de sources diverses

L'OEB souhaite avant tout créer un climat de certitude à un stade précoce pour nos demandeurs et le public en citant dans le rapport de recherche l'état de la technique le plus pertinent. Cela aide les demandeurs à prendre en temps utile des décisions éclairées quant à la manière de faire avancer leurs inventions.

En 2025, 83 % des rapports de recherche de l'OEB ont identifié au moins un document destructeur de la nouveauté ou de l'activité inventive d'une ou de plusieurs revendications. Seulement 16,2 % des recherches contenaient exclusivement des citations de catégorie A, ce qui signifie qu'aucun document destructeur de la nouveauté ou de l'activité inventive n'avait été trouvé au cours de ces recherches. Ces chiffres, ainsi que leur stabilité au fil des ans, témoignent de la robustesse de la pratique de recherche de l'OEB.

Figure 11 – Rapports de recherche contenant au moins une citation destructrice de la nouveauté ou de l'activité inventive et rapports de recherche contenant seulement des citations de catégorie A



Source : OEB

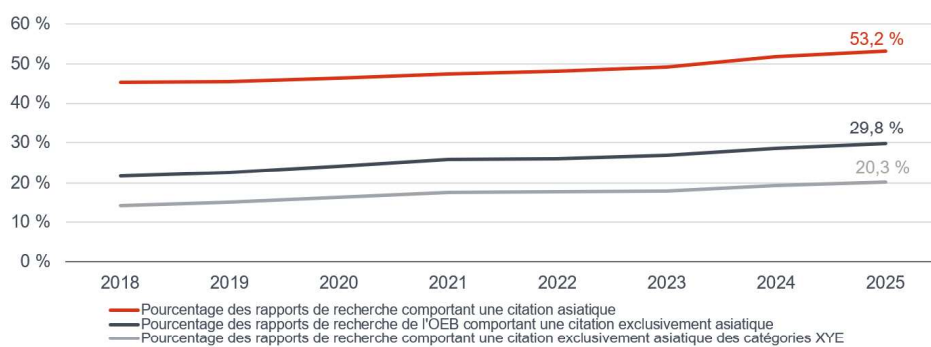
Progrès réalisés dans l'obtention et l'utilisation de l'état de la technique asiatique

Les examinateurs recherchent systématiquement l'état de la technique dans les trois langues de travail officielles de l'OEB : l'allemand, l'anglais et le français. L'état de la technique des pays asiatiques est intégré depuis longtemps dans les rapports de recherche de l'OEB. Dans la mesure du possible, les examinateurs citent une version en allemand, en anglais ou en français du document pertinent du membre de la famille de brevets concerné. Lorsque cela n'est pas possible et qu'un document jugé pertinent n'est disponible que dans une langue moins

accessible pour la division de la recherche, une traduction automatique est réalisée et communiquée au demandeur.¹⁰

Une citation d'origine asiatique est un document de brevet en chinois, en japonais ou en coréen, ou un document de priorité dans l'une de ces langues. Une citation exclusivement asiatique est un document de brevet en langue chinoise, japonaise ou coréenne qui n'a pas de membre de la famille de brevets dans l'une des trois langues de travail officielles de l'OEB. La part des rapports de recherche comprenant au moins une citation de brevet d'origine asiatique ou exclusivement asiatique a augmenté : environ 53 % de nos rapports de recherche en 2025 comprenaient une citation de brevet d'origine asiatique (contre 51,8 % en 2024) et 20,3 % comprenaient une citation de brevet des catégories XYE¹¹ exclusivement asiatique (contre 19,4 % en 2024). Cette tendance à la hausse confirme l'incidence croissante de l'état de la technique provenant d'Asie, ainsi que les progrès de l'OEB en ce qui concerne l'obtention et l'utilisation de cette documentation.

Figure 12 – Taux de citation de l'état de la technique asiatique dans les rapports de recherche de l'OEB



Une citation d'origine asiatique est un document de brevets rédigé en chinois, en japonais ou en coréen, ou comportant un document de priorité rédigé dans l'une de ces langues ; une citation exclusivement asiatique est un document de brevets en chinois, japonais ou coréen qui n'a pas de membre de la famille de brevets dans une langue de l'OEB (allemand, anglais ou français).

Source : OEB

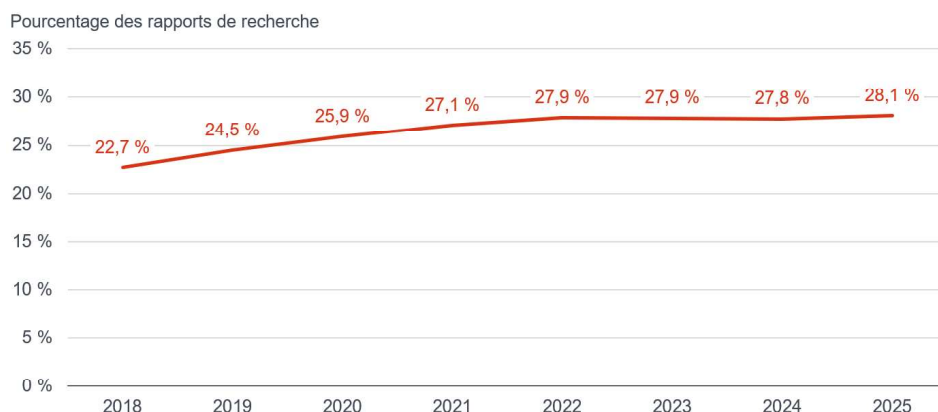
Couverture de la littérature non-brevet

En 2025, un peu plus de 28 % des rapports de recherche de l'OEB contenaient au moins une citation de la littérature non-brevet (LNB). Le volume de la littérature non-brevet citée varie selon la technologie. En 2025, la contribution la plus élevée de la littérature non-brevet au nombre total de citations continuait de concerner les domaines techniques relatifs aux sciences de la vie et à la chimie, ce qui souligne la forte dépendance par rapport à la littérature scientifique dans ces domaines.

¹⁰ epo.org/fr/legal/guidelines-epc/2025/b_x_9_1_3.html

¹¹ Une citation des catégories XYE est un document destructeur de la nouveauté et/ou de l'activité inventive, ou un document de brevets potentiellement interférent en ce qui concerne la date de dépôt ou de priorité.

Figure 13 – Pourcentage de rapports de recherche de l'OEB comportant au moins une citation LNB

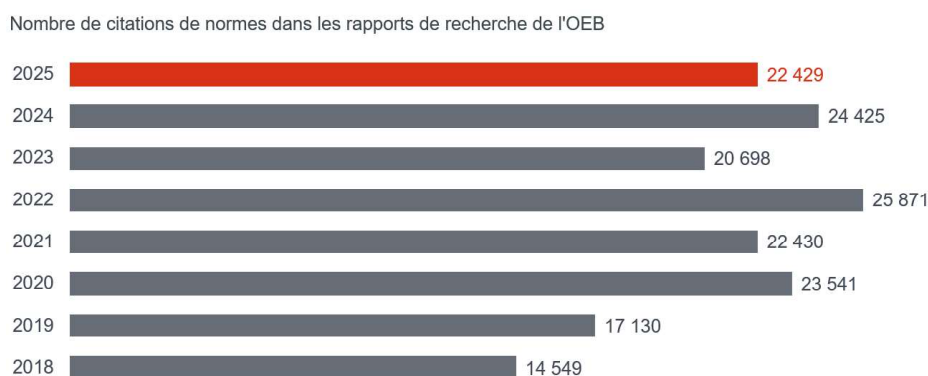


Source : OEB

Place de la documentation relative aux normes dans les recherches de l'OEB

Dans l'ensemble, 4,5 % des rapports de recherche de l'OEB citaient au moins un document relatif à une norme. 99 % des rapports de recherche contenant des citations de normes ont été émis dans les domaines de la communication sans fil, du codage et de la transmission vidéo, de la sécurité informatique, de l'Internet et de l'Internet des objets. La norme 3GPP était la plus citée (70 % de l'ensemble des citations de normes). 28 % de tous les rapports de recherche dans ces domaines techniques contenaient une ou plusieurs citations de normes.

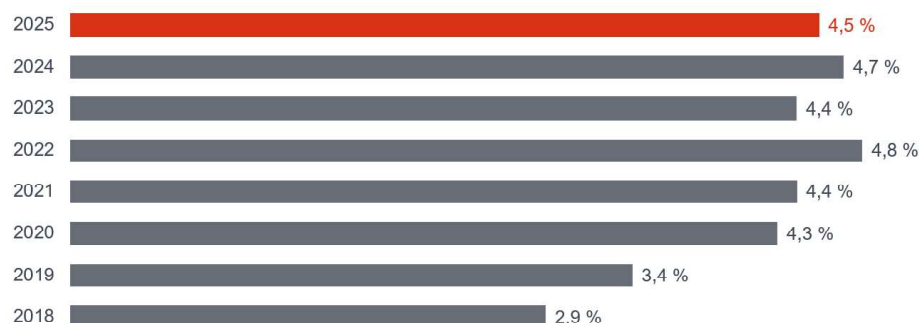
Figure 14 – Nombre de documents relatifs à des normes cités dans les rapports de recherche de l'OEB



Source : OEB

Figure 15 – Pourcentage de rapports de recherche de l'OEB contenant au moins un document relatif à une norme

% de rapports de recherche de l'OEB comportant au moins une citation de norme



Source : OEB

Opinions écrites exhaustives au stade de la recherche

Comme le montre la figure 11 ci-dessus, l'état de la technique destructeur de la nouveauté ou de l'activité inventive a été cité dans 83 % des rapports de recherche. En outre, plus de 92 % des opinions écrites ont soulevé une objection à la brevetabilité en vertu de la CBE. Il ne reste donc qu'un peu plus de 7 % des opinions où la division de recherche n'a pas trouvé d'objection à la brevetabilité. Le taux d'opinions positives au stade de la recherche est demeuré remarquablement stable au fil des ans, ce qui illustre l'approche cohérente des examinateurs de l'OEB.

Figure 16 – Volume et fréquence des opinions de recherche négatives émises par l'OEB



Taux d'opinions de recherche négatives : ratio des opinions de recherche négatives par rapport à l'ensemble des opinions relatives aux demandes EP (y compris euro-PCT bis) et au titre du chapitre I du PCT au cours de l'année concernée.

Source : OEB

Recherches non standard

Malgré les efforts de l'OEB à fournir à nos demandeurs des recherches et des opinions écrites complètes, il arrive que cela ne soit pas possible et les examinateurs fournissent alors des rapports de recherche partiels ou incomplets. En 2025, les rapports partiels de recherche, en raison de l'absence d'unité d'invention, ont concerné 5,9 % des dossiers. Ce chiffre est demeuré stable de 2018 à 2025, compris entre 6,4 % et 5,8 %. Les autres types de recherches non standard n'ont pas dépassé le faible taux de 1,9 % de toutes les recherches.

5.3 Résultats en matière de qualité

Résultats de la direction Audit de la qualité

L'OEB audite la qualité de ses produits de recherche depuis de nombreuses années. Notre processus d'audit de la qualité est assuré par une unité qui est indépendante du domaine opérationnel. Cela permet de garantir que les rapports de recherche et les opinions écrites de l'OEB présentent les niveaux élevés de sécurité juridique, de cohérence et d'exhaustivité attendus par les demandeurs et le public, et d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées.

En réponse aux retours des utilisateurs, le champ d'application de l'audit de la recherche a été étendu fin 2021 pour couvrir non seulement la pertinence de l'état de la technique cité, mais aussi la qualité de l'opinion écrite. La taille des échantillons est choisie de manière à garantir des résultats statistiquement pertinents pour les KPI de l'audit de la qualité, avec un niveau de confiance de 95 % et une marge d'erreur maximale de 2,5 %.

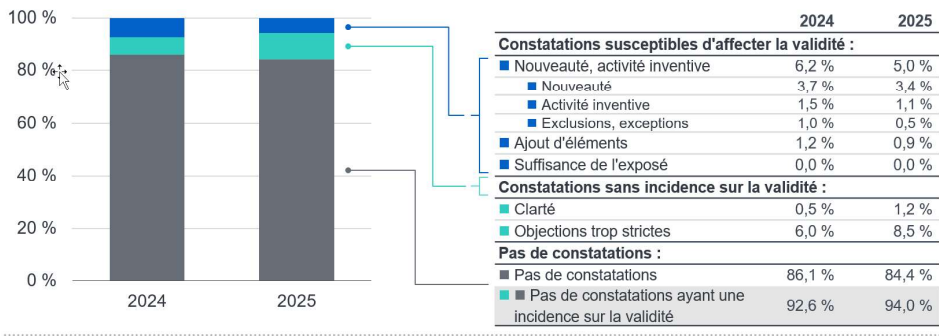
Compte tenu de la qualité toujours élevée et stable, la communication des résultats de l'audit de la recherche a été adaptée au troisième trimestre 2025, passant d'une période glissante de 12 mois à une période glissante de 24 mois, ce qui permet un échantillonnage d'audit plus proportionnel. Les résultats antérieurs ayant été communiqués sur une période de 12 mois, toute comparaison numérique directe doit donc être interprétée avec prudence.

Ces dernières années, il a été observé une augmentation constante de la part des dossiers audités ne présentant aucune constatation susceptible d'affecter leur validité. Le résultat de 2025, à savoir 94,0 % des dossiers de recherche audités ne présentant aucune constatation de ce type, s'inscrit dans cette tendance et confirme la qualité et la stabilité élevées et constantes de la recherche et des opinions écrites de l'OEB.

Des constatations relatives à la nouveauté et à l'activité inventive n'ont été relevées que dans 5 % des dossiers audités en 2025, contre 6,2 % en 2024. Le faible nombre d'audits au cours desquels les auditeurs ont identifié un document de l'état de la technique plus proche s'est maintenu, la part de ces cas s'établissant à 2,8 %.

En 2025, la constatation la plus fréquente au stade de la recherche concernait des objections trop strictes dans l'opinion écrite. Bien que ces constatations n'affectent pas la validité du brevet, elles font l'objet d'un suivi au titre de la qualité, car elles peuvent alourdir la charge procédurale pour les demandeurs, et aboutir parfois à des limitations inutiles des revendications. Le niveau observé en 2025 (8,5 %) est inférieur à celui de 2023 (11,5 %), ce qui démontre l'effet positif de la division de la recherche active depuis sa mise en place en novembre 2023.

Figure 17 – Constatations de l'audit sur la qualité des recherches



Les résultats sont présentés sous forme de répartition du ratio des dossiers comportant au moins une constatation. Pour les dossiers comportant plusieurs constatations, seule la constatation correspondant au rang le plus élevé est prise en compte. Les autres constatations ne sont pas prises en compte aux fins du présent tableau et des résultats. Toutes les constatations sont prises en compte à des fins de correction et d'apprentissage. Le rapport de 2025 porte sur une période glissante de 24 mois pour 739 dossiers audités, celui de 2024 ayant porté sur une période glissante de 12 mois pour 404 dossiers audités.

Source : OEB

Résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs

Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025 ont été publiés en octobre 2025.¹² 80 % des personnes interrogées ont jugé nos produits de recherche "bons" ou "très bons" ; le KPI visé de 80 % dans le Plan stratégique 2028 est donc atteint. Ce résultat concorde avec le niveau de satisfaction élevé des utilisateurs enregistré au cours des années précédentes et témoigne d'une stabilité dans la perception de la qualité de la recherche.

Le taux de satisfaction concernant le respect des délais pour nos services de recherche est passé de 73 % en 2022 à 77 %, ce qui représente une amélioration statistiquement significative. Le taux de satisfaction concernant la compréhension par les examinateurs du cœur de l'invention a également connu une amélioration statistiquement significative, passant de 75 % à 78 %.

Une nette amélioration a également été constatée en ce qui concerne la couverture des revendications indépendantes et la clarté du raisonnement dans les opinions écrites, des domaines sur lesquels nous avons travaillé avec les divisions de la recherche active.

La cohérence, c'est-à-dire le traitement similaire de demandes similaires, a été jugée "bonne" ou "très bonne" par 64 % des utilisateurs. Cela reste une priorité dans notre Plan d'action pour la qualité 2026.

L'enquête comprenait également de nouvelles questions basées sur les suggestions des membres du groupe de travail du SACEPO sur la qualité. De nouveaux retours plus détaillés sur notre traitement des inventions mises en œuvre par ordinateur au stade de la recherche, par exemple, indiquent en conséquence qu'il s'agit d'un domaine dans lequel nous pouvons encore nous améliorer.

¹² epo.org/fr/news-events/news/enquete-de-satisfaction-des-utilisateurs-20242025-des-resultats-solides-et-une

Principales conclusions des SQAP : recherche et opinion écrite

Les groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP) ont une nouvelle fois réuni en 2025 les experts de l'OEB et les mandataires en brevets européens pour examiner conjointement des dossiers réels de l'OEB. L'année dernière, ils ont évalué en détail 36 recherches et opinions écrites dans divers domaines techniques. Voici quelques-unes de leurs principales conclusions :

- les opinions écrites bien structurées, comprenant un résumé des objections et des suggestions, des titres clairs et une numérotation des sections, sont plus faciles à lire et à suivre. Elles permettent également aux demandeurs de formuler des réponses plus claires ;
- dans plusieurs cas, des revendications dépendantes auraient pu être traitées de façon plus complète. Cela ressortait aussi des résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs. Nous nous efforçons d'améliorer ce point dans le cadre du Plan d'action pour la qualité 2026 ;
- l'approche problème-solution dans le raisonnement sur l'activité inventive n'est pas toujours appliquée correctement. Des objections correctement formulées au stade de la recherche aident les demandeurs à présenter des réponses constructives, ce qui contribue à l'efficacité de la procédure d'examen. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer ce point.

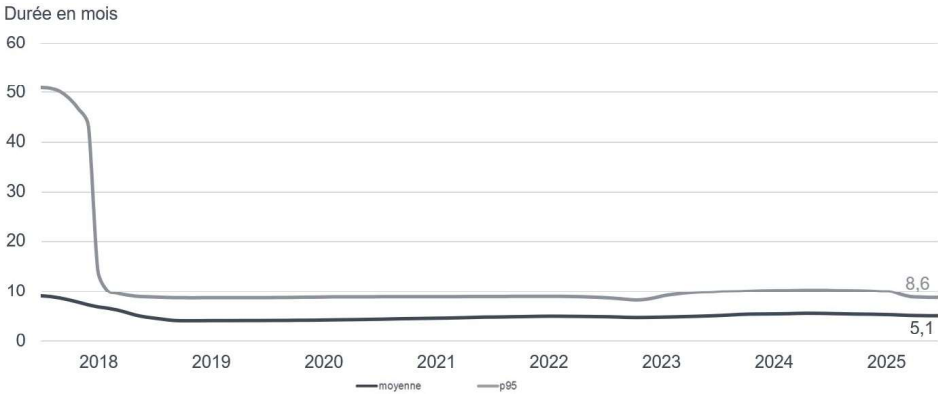
Ces conclusions font écho aux commentaires que nous recevons d'autres sources, notamment dans le cadre de l'engagement des utilisateurs à un niveau plus large, et des suggestions d'amélioration ont été prises en compte dans notre Plan d'action pour la qualité 2026. Pour en savoir plus, veuillez vous référer à l'annexe du présent rapport sur les SQAP de l'année dernière.

Résultats concernant le respect des délais en matière de recherche

Le délai moyen pour les recherches standard¹³ est resté stable en 2025, à 5,1 mois. 95 % des recherches et des opinions écrites ("p95" dans la figure 18) ont été envoyées dans un délai de 8,6 mois, contre 10,2 mois en 2024.

¹³ À l'exclusion des dossiers présentant a) un manque d'unité ou b) un manque de clarté, ou c) faisant l'objet d'une recherche incomplète.

Figure 18 – Respect des délais pour la recherche sur la période 2018-2024



Source : OEB

KPI relatifs à la recherche et à l'opinion écrite

Les résultats pour 2025 montrent que l'OEB a atteint ou presque atteint tous les KPI relatifs à la recherche et à l'opinion écrite.

KPI	Résultat 2025	Objectif
Recherche et opinion écrite : appréciation erronée de la nouveauté ou de l'activité inventive (direction Audit de la qualité)	5 %	< 5 % (2025)
Recherche : état de la technique plus proche trouvé (direction Audit de la qualité)	2,8 %	< 4 % (2025)
Utilisateurs jugeant nos produits de recherche "bons" ou "très bons" (enquête de satisfaction des utilisateurs)	80 %	≥ 80 % (2025)
Respect des délais pour la recherche	86,8 %	≥ 90 % (2028)

6. Des produits et des services de qualité délivrés dans les délais : examen



PRINCIPAUX POINTS FORTS

- **Pratique uniforme** : encouragée parmi les examinateurs et dans les domaines techniques à travers la collaboration, les divisions mixtes, l'évaluation par les pairs et le tableau de bord sur l'harmonisation de la pratique
- **Procédure de délivrance de brevets axée sur le dialogue** : dialogue constructif avec les demandeurs au moyen de l'espace partagé, des notifications intermédiaires et des procédures orales



PLAN D'ACTION POUR LA QUALITÉ 2025 : PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Renforcement des contrôles relatifs à l'ajout d'éléments et, pour la première fois, nous avons atteint notre KPI ambitieux** : outils de travail pour aider les examinateurs, formation de mise à niveau, documentation des contrôles, analyse des décisions concernant l'opposition révoquées pour ajout d'éléments, exposé des chambres de recours
- **Meilleur traitement des observations de tiers**, pour veiller à ce que les appréciations des divisions soient versées dans la partie publique du dossier, même celles jugées non pertinentes
- **Publication d'un nouveau KPI pour l'examen**, fondé sur les décisions des chambres de recours, afin de favoriser une nouvelle amélioration de nos décisions de rejet
- **Effets évidents de nos mesures en matière de qualité** : p. ex. les notes de satisfaction des utilisateurs à l'égard de la cohérence de l'examen ont atteint 73 %, contre 59 % dans l'enquête de satisfaction des utilisateurs précédente



RÉSULTATS

- **KPI de l'audit sur la qualité des délivrances (direction Audit de la qualité)** :
 - Mauvaise appréciation de la nouveauté/de l'activité inventive : 6,6 % (objectif : <5 %)
 - Mauvaise appréciation de l'ajout d'éléments : 4,6 % (objectif <5 %)
- **KPI relatif à l'examen et fondé sur les décisions ex parte des chambres de recours** :
 - Dans 6,2 % des dossiers, les chambres annulent la décision de la division d'examen de refuser un brevet (objectif 2026 : <4 %)
- **Satisfaction élevée des utilisateurs** : 79 % des personnes ayant répondu à l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025 ont jugé la phase d'examen "bonne" ou "très bonne" (objectif 2024/2025 : ≥ 80 %)
- **Respect des délais en matière d'examen** :
 - 75,8 % des délivrances ont été effectuées dans les délais (objectif : ≥ 70 %)

Au stade de l'examen, notre objectif est de fournir aux demandeurs et au public des notifications bien motivées et des décisions juridiquement solides. Nous y parvenons en examinant de manière exhaustive chaque demande de brevet, en évaluant correctement l'état de la technique pertinent et en appliquant les dispositions légales de façon cohérente et harmonisée. Notre dialogue approfondi avec les utilisateurs du monde entier confirme que les demandeurs apprécient cette attention portée à la qualité, à la prévisibilité et à la cohérence.

En 2025, nous avons continué à renforcer la cohérence dans l'application de la CBE au sein des divisions d'examen. Des mesures ciblées ont été prises pour renforcer les contrôles concernant l'ajout d'éléments, améliorer l'appréciation de la clarté et assurer le traitement correct des observations de tiers. Les décisions

rendues à l'issue des procédures d'opposition et de recours ont également été utilisées pour soutenir la formation.

Les effets de ces mesures sont visibles dans les constatations de nos audits de la qualité des délivrances, les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs et les évaluations des SQAP. En 2025, ceux-ci ont mis en évidence une amélioration continue, ainsi que les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir les niveaux les plus élevés en matière de qualité des examens.

6.1 Mesures visant à améliorer la qualité de notre examen

Le tableau de bord sur l'harmonisation de la pratique interne a été lancé en 2023 pour soutenir les mesures visant à améliorer la cohérence de la pratique de l'examen. Il permet aux équipes et aux examinateurs individuels de voir à quelle fréquence ils soulèvent des objections au titre de divers articles de la CBE et de comparer leurs taux d'objection aux données anonymisées provenant de leurs pairs et d'autres équipes. En mettant en évidence les variations entre les individus et les équipes dans des domaines techniques similaires, il aide à identifier rapidement les pratiques non harmonisées, permet de prendre des mesures correctives ciblées et favorise un suivi transparent des progrès au fil du temps.

Sur la base de ces enseignements, le processus d'évaluation par des pairs a été mis en place en 2024 pour les domaines où des pratiques ou des procédures divergentes avaient été observées. Ces évaluations interdivisions ont encore renforcé le contrôle de la qualité opérationnelle et contribué à une application plus équilibrée de la CBE dans les domaines d'activité concernés. Ces progrès se reflètent dans les résultats de notre dernière enquête de satisfaction des utilisateurs, où la note attribuée à la cohérence de l'examen a atteint 73 %, contre 59 % lors de l'enquête précédente.

Renforcement des contrôles concernant l'ajout d'éléments

En 2025, plusieurs mesures ont été prises pour favoriser des contrôles plus structurés et plus précis concernant l'ajout d'éléments.

Des outils de travail en ligne spécifiques ont été conçus pour les étapes de recherche et d'examen, ainsi que pour différentes fonctions, p. ex. premier examinateur, président ou responsable d'équipe. Pour faciliter le travail de la division et du manager, les examinateurs sont tenus de consigner par écrit tous leurs contrôles concernant l'ajout d'éléments. Cela renforce la transparence et facilite la supervision au niveau de la division et de la direction.

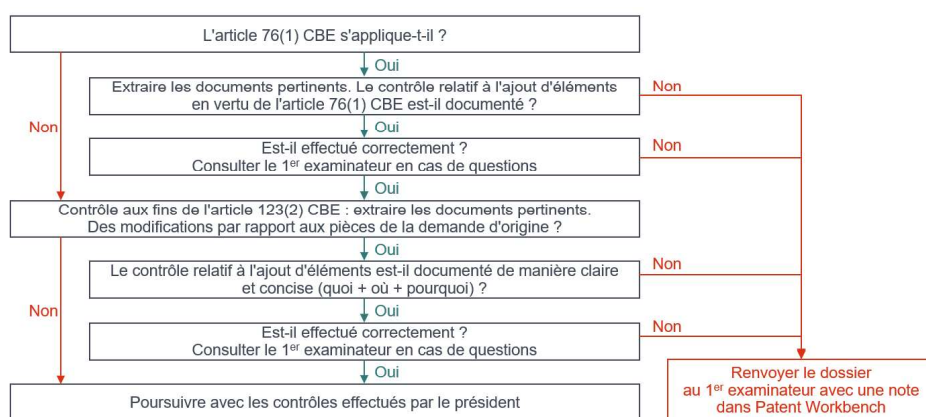
Une formation de mise à niveau ciblée et obligatoire sur l'ajout d'éléments a été dispensée aux équipes d'examineurs ayant fait l'objet de constatations lors des audits de la qualité au premier trimestre 2025.

À la suite d'une étude sur les décisions concernant l'opposition rendues entre janvier et mai 2025 (voir la section ci-dessous), une analyse plus approfondie a été menée sur les décisions révoquant des brevets en raison de l'ajout d'éléments. Elle a confirmé les constatations de la direction Audit de la qualité selon

lesquelles l'appréciation de la généralisation intermédiaire était l'aspect présentant le plus grand potentiel d'amélioration. C'est également l'aspect pour lequel les évaluations divergent parfois entre les décisions des divisions d'opposition et celles des chambres de recours.

Pour y remédier, en novembre 2025, un membre des chambres de recours a fait une présentation aux examinateurs sur l'ajout d'éléments. La généralisation intermédiaire a été abordée en profondeur, l'accent ayant été mis sur les caractéristiques "inextricablement liées". L'application de l'exigence de "divulgaration directe et sans équivoque" et le traitement des modifications allant au-delà de la structure de la revendication ont également été abordés. Plus de 1 300 examinateurs ont assisté à l'événement en direct, et l'enregistrement a été ajouté à nos supports de formation.

Figure 19 – Extrait de l'outil de travail destiné au président de la division et relatif à l'ajout d'éléments (stade de l'examen)



Source : OEB

Mise en œuvre des recommandations de l'atelier sur la clarté

En novembre 2024, l'OEB a organisé un atelier sur la clarté avec des parties prenantes du monde entier. Cet atelier a permis de recueillir un large éventail de points de vue auprès de plus de 70 participants de l'industrie, de cabinets privés, des chambres de recours, de la juridiction unifiée du brevet, ainsi que des avocats plaidants. Il en est ressorti un ensemble de recommandations claires et exploitables destinées tant à l'OEB qu'aux demandeurs et à leurs mandataires (voir le Rapport sur la qualité 2024,¹⁴ section 7.3).

Il a notamment été recommandé de mettre à jour la section consacrée à la clarté dans les Directives relatives à l'examen. Dans le cadre du cycle de révision des Directives de 2025, des consultations publiques en ligne ont été menées auprès des utilisateurs, parallèlement à des consultations internes. L'ensemble des commentaires reçus, ainsi que les réponses de l'OEB, ont été publiés sur la page Internet de l'OEB consacrée aux résultats de la consultation,¹⁵ afin de garantir la transparence.

¹⁴ <https://link.epo.org/web/general/annual-review-2024/fr-quality-report-2024.pdf>

¹⁵ epo.org/fr/law-practice/consultation/completed-consultations

À la suite de ce processus, l'OEB a rédigé une présentation du concept de clarté et de ses principes généraux, a affiné les orientations relatives aux "revendications de large portée" et a fourni des informations supplémentaires sur l'interprétation des revendications sur la base de la décision G 1/24 de la Grande Chambre de recours. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2026. Parmi les autres mesures prises en 2025 pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'atelier, on peut citer :

- la sensibilisation des examinateurs à l'importance de la clarté post-délivrance ;
- la définition d'objectifs de qualité pour tous les examinateurs afin qu'ils abordent l'évaluation de la clarté avec un "esprit disposé à comprendre" et, lorsqu'ils soulèvent des objections relatives à la clarté, qu'ils précisent ce qui n'est pas clair et pourquoi, et qu'ils proposent des solutions lorsque cela est possible ;
- la révision et le renforcement des supports de formation des examinateurs sur la clarté ;
- le suivi de l'exactitude et de la cohérence des objections relatives à la clarté sur la base des constatations des audits de la qualité, des conclusions des SQAP et du tableau de bord d'harmonisation des pratiques.

Amélioration de la cohérence dans le traitement des observations de tiers

En vertu du règlement d'exécution, dans toute procédure devant l'Office, tout tiers peut présenter, après la publication d'une demande de brevet européen, des observations sur la brevetabilité de l'invention objet de la demande ou du brevet. Cela peut se faire via un formulaire en ligne prévu à cet effet.¹⁶

Les retours des utilisateurs ont suggéré que la cohérence du traitement des observations de tiers par l'OEB pouvait être améliorée. Pour évaluer cela, nous avons mené une étude approfondie (voir le Rapport sur la qualité 2024) et identifié les axes d'amélioration. En conséquence, les mesures ci-après ont été prises :

- il a été rappelé aux examinateurs de fournir des commentaires en temps opportun pouvant être consultés par le public (Directives relatives à l'examen : E-IV, 3),¹⁷ même dans les cas où la division estime que les observations ne sont pas pertinentes ;
- une action de formation spécifique a été organisée, avec des conseils pratiques sur la manière de traiter correctement les observations de tiers ;
- les agents des formalités ont reçu pour instruction de vérifier que les observations de tiers étaient prises en compte dans les notifications de l'examineur ;
- les dossiers dans lesquels la division a négligé les observations de tiers ont été analysés afin de déterminer les causes premières et de prendre des mesures correctrices ;

¹⁶ epo.org/fr/searching-for-patents/legal/observations

¹⁷ epo.org/fr/legal/guidelines-epc/2025/e_vi_3.html

- tous les directeurs ont reçu les cas relevant de leurs domaines techniques qui faisaient partie de l'étude, ce qui a permis de mettre en place une formation et un apprentissage ciblé ;
- des exemples concrets de bonnes pratiques sont utilisés afin d'harmoniser la pratique et de favoriser des évaluations claires, concises et transparentes des observations de tiers.

Une étude de suivi intermédiaire a montré qu'à la mi-2025, les examinateurs faisaient un retour sur les observations de tiers comme l'exigent les Directives dans 88 % des cas, contre 80 % en 2024. Afin d'évaluer l'effet de ces actions en cours, une étude approfondie sera menée en 2026.

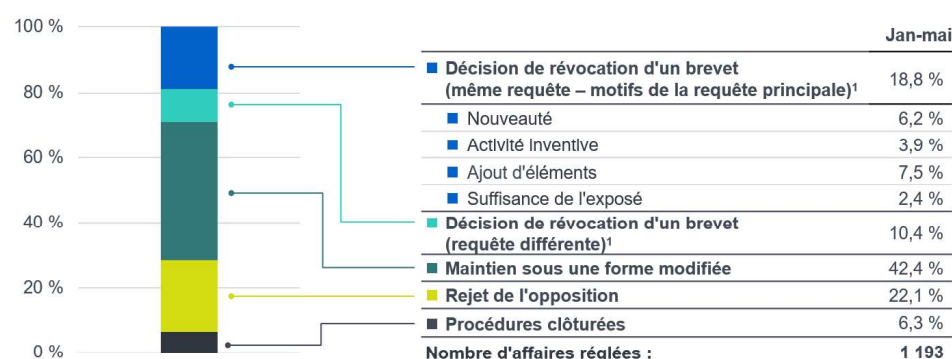
Tirer les enseignements des décisions concernant l'opposition

En nous appuyant sur la méthodologie utilisée depuis 2024 pour analyser les décisions des chambres de recours,¹⁸ nous avons appliqué en 2025 une approche similaire aux décisions concernant l'opposition afin de renforcer la formation.

La figure 20 ci-dessous présente une ventilation des résultats pour l'ensemble des 1 193 décisions concernant l'opposition rendues entre janvier et mai 2025. Une analyse plus détaillée des motifs a été effectuée pour les 224 décisions de révocation (18,8 %) dans lesquelles la requête principale était pour l'essentiel identique au brevet tel que délivré.

Ces décisions de révocation ont été analysées et communiquées aux équipes d'examen des domaines techniques concernés pour favoriser un apprentissage ciblé et améliorer encore la pratique de l'examen. Le renforcement des contrôles concernant l'ajout d'éléments, comme décrit ci-dessus, en est un exemple.

Figure 20 – Résultats des décisions concernant l'opposition sur la période janvier-mai 2025



¹ Plusieurs motifs possibles

Source : OEB

¹⁸ Voir section 5.1 du Rapport sur la qualité 2024 : <https://link.epo.org/web/general/annual-review-2024/fr-quality-report-2024.pdf>

Améliorer la qualité des décisions de rejet

La qualité des décisions de rejet est également importante pour nos parties prenantes. C'est pourquoi nous avons organisé une session des SQAP sur ce sujet en 2024. Les conclusions ont contribué à définir les actions du Plan d'action pour la qualité 2025, par exemple celle visant à favoriser l'application cohérente de l'approche problème-solution dans les décisions de rejet.

Une autre conclusion importante des SQAP concernant les rejets était qu'un dialogue plus proactif entre les demandeurs et les divisions d'examen au cours de la procédure précédant la décision pourrait contribuer à éviter le rejet de demandes contenant un objet brevetable. Pour y remédier, nous avons pris des mesures supplémentaires en 2025 afin de renforcer le dialogue avec les demandeurs au cours de la procédure de délivrance de brevets. Les examinateurs sont davantage encouragés à engager un dialogue précoce, via l'espace partagé de MyEPO ou par téléphone, afin d'éviter d'éventuelles impasses sur des questions telles que la clarté ou l'ajout d'éléments, et d'indiquer les modifications susceptibles d'aboutir à la délivrance d'un brevet.

Aux conclusions des SQAP concernant les rejets se sont ajoutés les enseignements tirés de notre analyse des recours ex parte réglés en 2023 et 2024. Cette analyse a conduit à la définition d'un nouveau KPI relatif à l'examen, fondé sur les décisions des chambres de recours. Cet indicateur a été publié pour la première fois dans le tableau de bord sur la qualité¹⁹ en mars 2025 et mis à jour en juin. L'analyse des décisions des chambres de recours a corroboré les conclusions des SQAP et ainsi confirmé que l'approche problème-solution pouvait être appliquée de manière plus rigoureuse dans les décisions de rejet fondées sur l'absence d'activité inventive.

6.2 Procédures d'examen : données et résultats

Demandes divisionnaires

Il est possible de déposer une demande divisionnaire relative à toute demande de brevet européen antérieure encore en instance. La demande divisionnaire obtient la même date de dépôt que la demande antérieure et bénéficie du droit de priorité attaché à la demande antérieure. Elle peut être déposée pour lever une objection pour absence d'unité (divisions obligatoires) ou de la propre initiative du demandeur (divisions volontaires).

À l'heure actuelle, les demandes divisionnaires en instance représentent environ 6,3 % du volume total du stock d'examen des demandes de brevets européens. Ces dernières années, les demandes divisionnaires déposées à titre volontaire sont restées stables à 86 %. Les autres sont déposées à la suite d'une objection pour absence d'unité. La plupart des demandes divisionnaires sont de "première génération" : 83,9 % des demandes divisionnaires terminées en 2025 n'avaient qu'une seule demande antérieure.

¹⁹ epo.org/fr/about-us/services-and-activities/quality/quality-dashboard

Figure 21 – Nombre de demandes divisionnaires entrantes et pourcentage du stock d'examen composé de demandes divisionnaires



Source : OEB

Dans un souci de cohérence du traitement, les demandes divisionnaires sont attribuées, dans la mesure du possible, aux divisions qui ont traité la demande antérieure. En outre, l'OEB publie les demandes divisionnaires dès que possible, ce qui assure une transparence précoce pour les tiers.

L'OEB a également mis en place des mesures en vue du traitement rapide des demandes divisionnaires, notamment en donnant aux divisions d'examen la possibilité d'émettre une citation à une procédure orale en tant que première action, lorsque la demande antérieure a été rejetée ou retirée. En outre, afin d'éviter tout retard, les décisions relatives aux demandes divisionnaires sont rendues même si des décisions d'opposition ou de recours sont en instance pour les demandes antérieures (successives). Les observations de tiers sont plus fréquentes pour les demandes divisionnaires et permettent d'accélérer le traitement de la demande si elles ne sont pas anonymes et sont étayées.

Les demandes divisionnaires sont également soumises à une taxe spécifique à chaque génération pour éviter les séries de demandes divisionnaires. En raison de l'intérêt manifesté par les utilisateurs, nous continuons de suivre le recours aux demandes divisionnaires et de faire rapport de celui-ci, en particulier le recours aux demandes divisionnaires multigénérationnelles dans différents domaines d'activité.

Figure 22 – Générations de demandes divisionnaires terminées en 2025 (qui ne sont pas elles-mêmes des demandes antérieures)

Communauté de technologies	Nombre	Demandes divisionnaires ayant seulement 1 demande antérieure	Demandes divisionnaires ayant seulement 1 demande antérieure (en %)	Demandes divisionnaires ayant 2 demandes antérieures	Demandes divisionnaires ayant 2 demandes antérieures (en %)	Demandes divisionnaires ayant 3 demandes antérieures ou plus	Demandes divisionnaires ayant 3 demandes antérieures ou plus (en %)
Total	10 184	8 541	83,9 %	1 253	12,3 %	390	3,8 %
Agroalimentaire	213	192	90,1 %	17	8,0 %	4	1,9 %
Numérique	2 755	2 197	79,7 %	406	14,7 %	152	5,5 %
Électronique et physique	1 163	1 045	89,9 %	97	8,3 %	21	1,8 %
Énergie	390	327	83,8 %	56	14,4 %	7	1,8 %
Santé	2 849	2 286	80,2 %	418	14,7 %	145	5,1 %
Infrastructure et mécanique	798	707	88,6 %	76	9,5 %	15	1,9 %
Matériaux et production	1 321	1 154	87,4 %	134	10,1 %	33	2,5 %
Mobilité et technologies spatiales	693	631	91,1 %	49	7,1 %	13	1,9 %
Non applicable	2	2	100 %	0	0 %	0	0 %

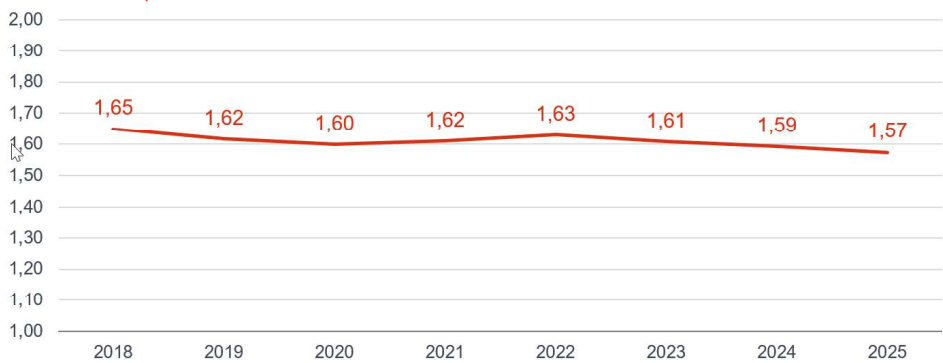
Source : OEB

Notifications intermédiaires

L'Office a émis 170 967 notifications intermédiaires en 2025. Les divisions et les demandeurs peuvent opter pour diverses formes de consultation afin de résoudre les questions en suspens, notamment des interactions via l'espace partagé de MyEPO, des appels téléphoniques ou des procédures orales devant les divisions d'examen.

Pour les brevets délivrés en 2025 à la suite d'une notification intermédiaire (c'est-à-dire à l'exclusion des cas où la délivrance fait office de première action de la procédure d'examen), une moyenne de 1,57 notification intermédiaire a été envoyée avant la délivrance. Ce chiffre a varié entre 1,57 et 1,65 sur la période 2018-2025.

Figure 23 – Nombre moyen de notifications intermédiaires par brevet délivré (par année de délivrance)



Nombre moyen de notifications : moyenne arithmétique des notifications intermédiaires nécessaires pour toutes les délivrances non directes publiées pendant l'année concernée

Source : OEB

Procédures orales

Au total, 6 556 notifications finales au stade de l'examen ont été émises en 2025 pour des demandes ayant fait l'objet d'une citation à une procédure orale, ce qui représente 5,3 % des dossiers d'examen ayant fait l'objet d'une décision définitive cette année-là. Quant aux procédures orales prévues pour 2025, 1 669 ont eu lieu, tandis que 5 887 ont été annulées ou reportées.

Bien que les citations à une procédure orale soient généralement envoyées dans les cas où la procédure écrite ne permet pas de faire progresser le dossier, une citation n'indique pas en soi une quelconque probabilité de délivrance ou de rejet.

Figure 24 – Notifications finales au stade de l'examen sur la période 2020-2024, avec et sans citation à une procédure orale

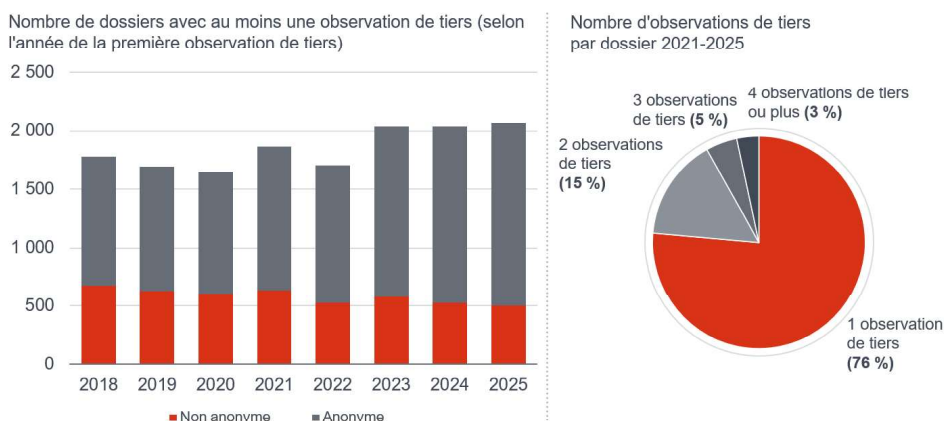


Source : OEB

Observations de tiers

Le dépôt d'observations de tiers motivées et bien étayées peut améliorer la qualité des brevets européens délivrés et réduire la durée de la procédure dans son ensemble, car les demandes faisant l'objet d'observations de tiers non anonymes donnent lieu à un examen accéléré.

Figure 25 – Observations de tiers

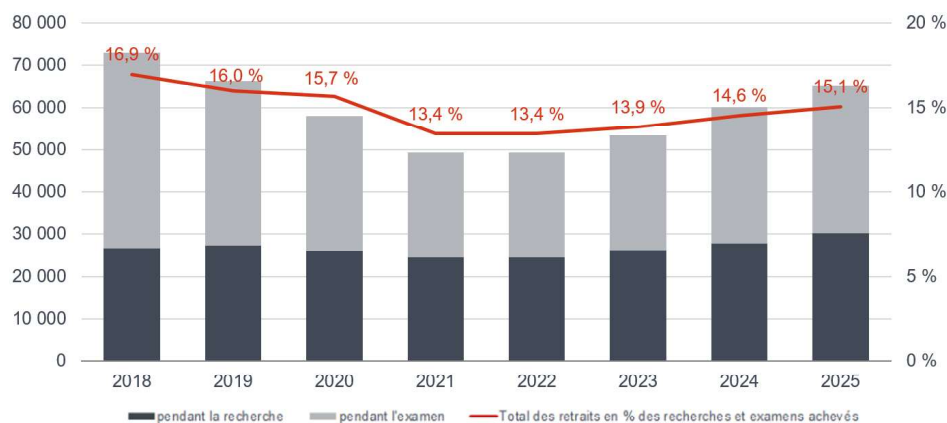


Source : OEB

Retraits

Divers facteurs peuvent influencer sur le nombre de retraits de demandes. Dans l'ensemble, les niveaux de retrait sont restés globalement stables, n'affichant que des fluctuations limitées ces dernières années.

Figure 26 – Retraits (par année de retrait)



Source : OEB

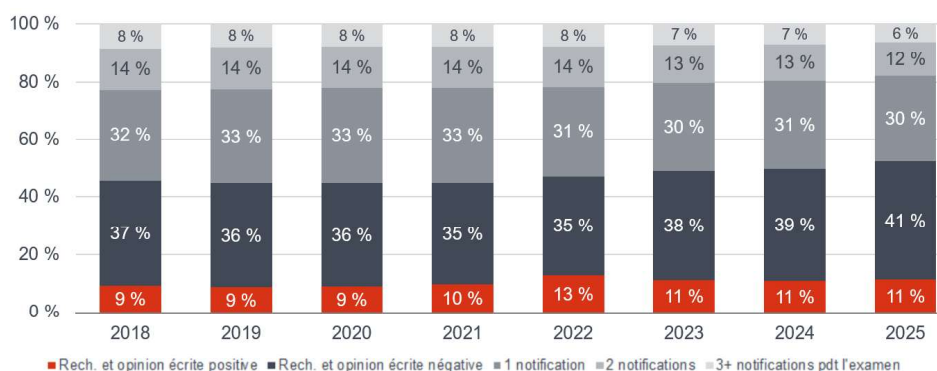
Délivrances

En 2025, 52 % des brevets délivrés l'ont été en tant que première action au stade de l'examen, une part qui est demeurée stable au fil des ans. Pour le reste des brevets délivrés, au moins une notification intermédiaire a été envoyée. En fonction de la complexité de la demande et du comportement du demandeur, certains cas nécessitent davantage de dialogue au cours de la phase d'examen. 18 % des brevets délivrés en 2025 ont fait l'objet de deux notifications ou plus.

L'OEB reçoit généralement plus de 4 000 demandes PCT Direct²⁰ par an, et des analyses internes montrent que cette voie apporte aux demandeurs des avantages concrets en termes de gain de temps et de réduction des coûts. En effet, les dossiers PCT Direct aboutissent généralement à davantage de délivrances en tant que premières actions au stade de l'examen à l'OEB, par rapport aux demandes non PCT Direct pour lesquelles l'OEB a agi en qualité d'administration chargée de la recherche internationale pendant la phase PCT.

²⁰ epo.org/fr/legal/guidelines-pct/2025/b_iv_1_2.html

Figure 27 – Nombre de notifications nécessaires avant la délivrance, sur la période 2018-2025



Définition : répartition de toutes les délivrances publiées au cours de l'année concernée en fonction du nombre d'interactions requis, c'est-à-dire les délivrances après recherche et opinion écrite positive ou négative ; après 1, 2 ou 3+ notifications intermédiaires au cours de l'examen.

Source : OEB

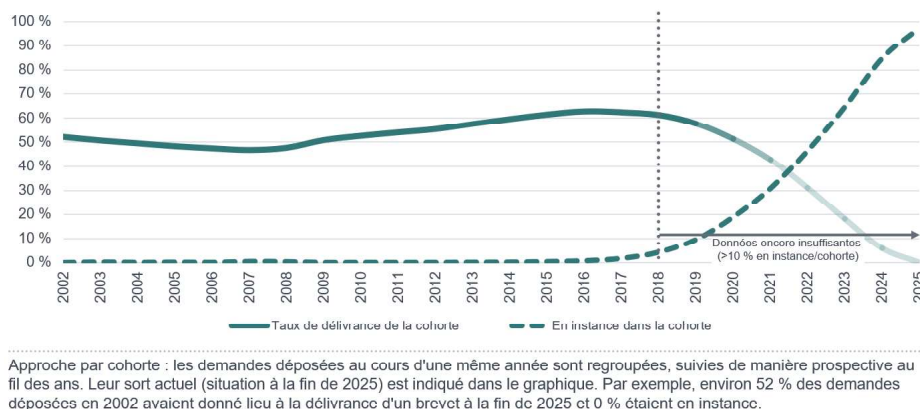
Taux de délivrance

Pour calculer les taux de délivrance, l'OEB utilise une approche par "cohorte". Les demandes de brevet déposées au cours d'une même année civile sont considérées comme un groupe unique qui est suivi jusqu'à la notification finale au stade de l'examen, et deux courbes de tendance sont tracées en conséquence pour refléter le résultat final. La procédure de délivrance a été achevée pour 99 % de toutes les demandes de brevet européen déposées jusqu'à la fin 2019. Pour ces demandes, le taux de délivrance était de 57,8 % (voir le document CA/F 5/25²¹).

Les taux de délivrance sont également influencés par la qualité des demandes reçues et la manière dont elles sont traitées. Le rôle d'un office des brevets est d'examiner les demandes qui lui sont soumises, de répondre favorablement à celles qui sont conformes aux exigences du droit applicable et de rejeter celles qui ne peuvent être mises en conformité avec la loi, en assurant toujours le droit d'être entendu. Son rôle n'est pas et ne doit pas être de délivrer un brevet pour un certain pourcentage de demandes reçues. Par conséquent, le taux de délivrance n'est pas et ne peut pas être un indicateur de la qualité d'un office des brevets.

²¹ <https://link.epo.org/ac-document/CA/F%205/25%20-%20Fr.pdf>

Figure 28 – Taux de délivrance calculé selon l'approche par cohorte

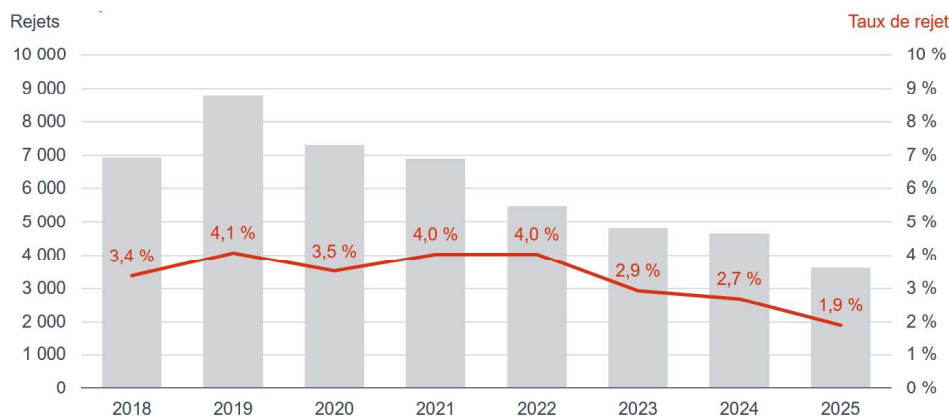


Source : OEB

Rejets

Les taux de rejet sont demeurés remarquablement constants au fil du temps. La baisse progressive du taux de rejet depuis 2022 reflète une augmentation correspondante des retraits en cours d'examen sur la même période.

Figure 29 – Taux de rejet sur la période 2018-2025 (par année de rejet)



Source : OEB

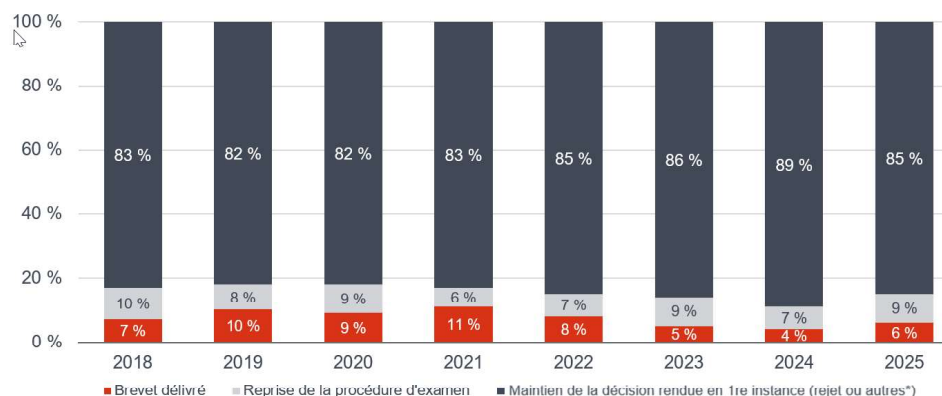
Résultats des décisions de rejet ayant fait l'objet d'un recours (ex parte)

Environ 8 % des rejets prononcés par les divisions d'examen font l'objet d'un recours, ce qui représente 0,2 % des dossiers de demandes de brevet à l'OEB. Au total, 668 affaires ex parte ont été réglées, dont 242 par une décision quant au fond. Sur ces 242 affaires, 41 ont abouti à la délivrance d'un brevet par les chambres de recours (voir la figure 1 du Rapport annuel des chambres de recours 2025²²). Comme le montre la figure 30 ci-dessous, les brevets délivrés

²² link.epo.org/web/case-law-appeals/annual-reports/fr-Annual-report-of-the-BoA-2025.pdf

par les chambres de recours ne représentent que 6 % de l'ensemble des affaires ex parte réglées en 2025.

Figure 30 – Résultat des 946 affaires ex parte réglées en 2025



* Autres : p. ex. retraits ou irrecevabilité
Remarque : les chiffres sont arrondis ; ils sont basés sur l'ensemble des dispositifs des décisions des chambres de recours
Source : Rapport sur les décisions faisant l'objet d'un recours

Source : OEB

6.3 Résultats en matière de qualité

Résultats de la direction Audit de la qualité

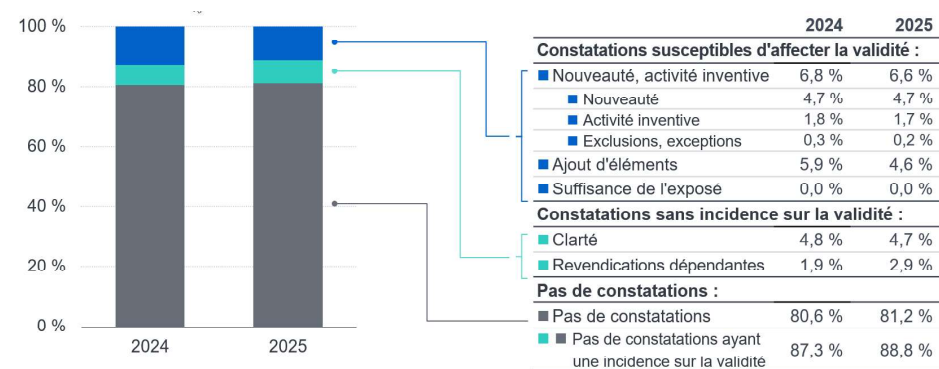
L'OEB audite la qualité de ses délivrances depuis de nombreuses années. La taille des échantillons est choisie de manière à garantir des résultats statistiquement pertinents pour les KPI de la qualité, avec un niveau de confiance de 95 % et une marge d'erreur maximale de 2,5 %. Ces audits sont essentiels pour garantir que la pratique de l'examen reste systématiquement conforme à la CBE et que les tendances ou risques émergents sont identifiés à un stade précoce.

Les résultats des audits des délivrances de ces dernières années confirment une amélioration constante de la qualité de l'examen. La proportion de dossiers de délivrance audités ne présentant aucune constatation d'audit est passée de 76,6 % en 2022 à 81,2 % en 2025, tandis que la part des dossiers ne présentant aucune constatation affectant la validité est passée de 84,6 % à 88,8 % au cours de la même période.

Les constatations liées à une appréciation incorrecte de la nouveauté ou de l'activité inventive ont diminué, passant de 9,5 % en 2022 à 6,6 % en 2025, grâce notamment à des améliorations concernant les constatations relatives à l'activité inventive. Les constatations relatives à l'ajout d'éléments sont passées de 5,9 % en 2024 à 4,6 % en 2025, ce qui signifie que nous avons pu atteindre pour la première fois l'objectif ambitieux de < 5 %.

Les constatations relatives à la clarté affichent une tendance à la baisse progressive ces dernières années et représentaient 4,7 % des constatations en 2025, tandis que les revendications dépendantes restent un domaine prioritaire dans le cadre des efforts plus larges de l'Office visant à garantir une qualité d'examen constante.

Figure 31 – Audit sur la qualité des délivrances



Les résultats sont présentés sous forme de répartition du ratio de dossiers comportant au moins une constatation. Pour les dossiers comportant plusieurs constatations, seule la constatation correspondant au rang le plus élevé est prise en compte. Les autres constatations ne sont pas prises en compte aux fins du présent tableau et des résultats. Toutes les constatations sont prises en compte à des fins de correction et d'apprentissage. Le rapport est établi sur une base glissante de 12 mois. 1 035 dossiers ont été audités en 2025 contre 984 en 2024.

Source : OEB

Résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs

Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025 ont été publiés en octobre 2025.²³ Globalement, 79 % des personnes interrogées ont jugé nos produits d'examen "bons" ou "très bons", tandis que seulement 5 % ont exprimé leur insatisfaction.

La plus forte amélioration en matière de satisfaction a été observée au niveau de la cohérence de l'examen, qui a atteint 73 % de "bon" ou "très bon", contre 59 % lors de l'enquête précédente. Cela est très encourageant, car la cohérence a été au cœur de nos actions pour la qualité de l'examen au cours des trois dernières années, et cela montre que nos efforts portent leurs fruits.

Des améliorations notables des notes de satisfaction ont également été constatées dans des domaines d'examen spécifiques visés par nos récents Plans d'action pour la qualité, par exemple l'appréciation de l'activité inventive, la clarté et la couverture des revendications dépendantes. Il s'agit là d'indicateurs importants qui montrent que nos actions sont efficaces et que les appréciations des examinateurs s'améliorent conformément aux attentes des utilisateurs.

La dernière enquête a également introduit de nouvelles questions dans des domaines présentant un intérêt particulier pour les utilisateurs. Celles-ci portaient sur des sujets tels que l'application de l'approche problème-solution, les modifications proposées par la division, la cohérence dans les demandes divisionnaires et le traitement des inventions mises en œuvre par ordinateur. Les résultats et les réponses en texte libre à ces sections ont contribué à orienter l'élaboration du Plan d'action pour la qualité 2026.

²³ epo.org/fr/news-events/news/enquete-de-satisfaction-des-utilisateurs-20242025-des-resultats-solides-et-une

Principales conclusions des SQAP : délivrances

En 2025, les groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP) annuels ont réuni des experts de l'OEB et des mandataires en brevets européens afin qu'ils évaluent conjointement la qualité de 36 brevets délivrés dans divers domaines techniques.

Voici leurs principales conclusions :

- l'ouverture au dialogue entre les examinateurs et les mandataires a été identifiée comme une bonne pratique, contribuant à résoudre les malentendus et à favoriser la délivrance de brevets de qualité ;
- les divisions d'examen proactives s'appuyant sur un raisonnement clair ont su guider efficacement les demandeurs afin que les revendications soient conformes à la CBE ;
- certains cas ont révélé que des généralisations intermédiaires n'avaient pas été vues, ce qui corrobore les constatations de la direction Audit de la qualité. Ce point fera l'objet d'une attention accrue dans le Plan d'action pour la qualité 2026 ;
- dans certains cas, les suggestions de modification formulées par la division ne s'appuyaient pas de manière claire et univoque sur la demande telle que déposée. La sensibilisation sera renforcée par des actions sur l'ajout d'éléments ;
- les membres des SQAP ont fait part de leurs préoccupations concernant les modifications apportées au fascicule au stade de la délivrance sans consultation du demandeur.

Ces conclusions corroborent les retours obtenus par d'autres canaux d'engagement des utilisateurs. Des suggestions d'amélioration ont été prises en compte dans notre Plan d'action pour la qualité 2026. Pour en savoir plus, veuillez vous référer à l'annexe au présent rapport, laquelle fournit de plus amples détails sur les SQAP 2025.

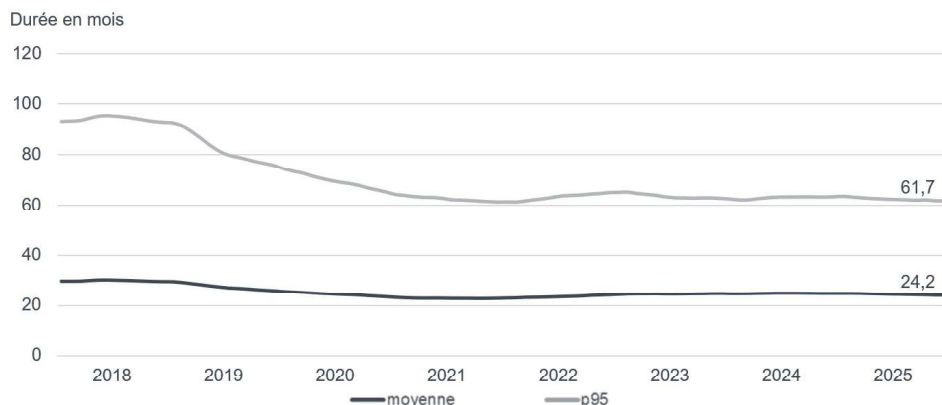
Résultats concernant le respect des délais : procédure d'examen

Les délais d'examen sont demeurés relativement stables depuis 2020, après des années d'amélioration ayant permis la résorption de l'arriéré historique. La durée moyenne d'une procédure d'examen standard²⁴ – de la requête en examen à la signification de l'intention de délivrance – pour les demandes ayant donné lieu à la délivrance d'un brevet en 2025 était de 24,2 mois, contre 24,9 mois en 2024.

Notre objectif était de fournir au moins 70 % des délivrances dans un délai de 36 mois. En 2025, nous avons dépassé cet objectif et atteint 75,8 %. Pour 2026, nous nous sommes fixé un objectif encore plus ambitieux de 75 %. En 2025, 95 % des examens ("p95" dans la figure 32) ont donné lieu à la délivrance dans un délai de 61,7 mois, soit plus de 31 mois plus rapidement qu'en 2018.

²⁴ Les examens standards excluent les dossiers avec (1) plus d'une demande de prolongation du délai de réponse, (2) plus d'un paiement tardif de la taxe et (3) une modification de la date de la procédure orale.

Figure 32 – Respect des délais en matière d'examen



Source : OEB

Résultats concernant le respect des délais : examen accéléré

Le programme de traitement accéléré des demandes de brevet européen (PACE) est gratuit à l'OEB. L'OEB s'efforce d'envoyer la première notification de l'examineur dans les trois mois suivant la réception d'une demande PACE. Nous avons atteint cet objectif en 2025, les notifications ayant été envoyées dans un délai de 2,5 mois en moyenne et 95 % d'entre elles dans un délai de 6,7 mois. Le délai moyen associé à la première notification et aux notifications suivantes était de 2,2 mois.

En 2024, le rapport de recherche européenne élargi/rapport partiel de recherche a été émis en moyenne au bout de cinq mois et demi. L'OEB a pu ainsi inclure dans sa planification à long terme, conformément au Plan stratégique 2028, une révision des mécanismes d'accélération du traitement des demandes de brevet européen. L'OEB, se fondant sur l'amélioration durable des délais dans lesquels le rapport de recherche européenne élargi/rapport partiel de recherche est émis, a pris la décision de limiter à la phase d'examen le mécanisme d'accélération du programme PACE à compter du 1^{er} février 2026.²⁵ Ainsi, les efforts d'accélération sont concentrés là où ils peuvent faire la plus grande différence quant au temps de traitement global.

Résultats concernant le respect des délais : de bout en bout

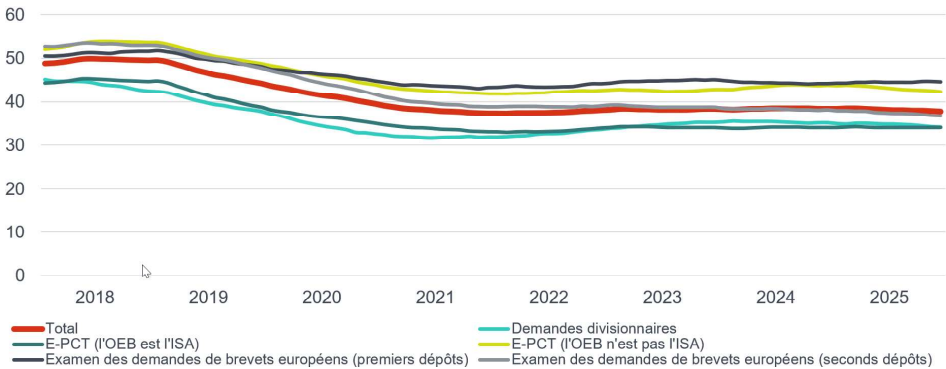
Notre objectif en matière de respect des délais de bout en bout – du dépôt jusqu'à l'intention de délivrance – est que pour 75 % des dossiers standard²⁶, le brevet soit délivré dans un délai de 48 mois à compter de la demande de brevet européen. En 2025, 74,8 % des dossiers standard ont été traités dans les délais. Cela se traduit par une durée moyenne de traitement de bout en bout de 36,5 mois. Pour les demandes divisionnaires, notre objectif est d'envoyer au moins 80 % des décisions de délivrance dans les 48 mois suivant le dépôt de la

²⁵ epo.org/fr/legal/official-journal/2025/12/a69

²⁶ Sont considérées comme dossiers standard les demandes de brevet avec examen standard – pour les demandes européennes directes : délai de délivrance à compter de la date de dépôt européen ; pour les demandes PCT : délai de délivrance à compter de l'entrée dans la phase européenne.

demande divisionnaire. En 2025, nous avons atteint un taux de 78,5 % dans les délais.

Figure 33 – Durée moyenne à partir du dépôt jusqu'à la délivrance pour l'ensemble des demandes selon les différentes voies de dépôt (mois)



Source : OEB

KPI relatifs à l'examen

KPI	Résultat 2025	Objectif
Mauvaise appréciation de la nouveauté ou de l'activité inventive (direction Audit de la qualité)	6,6 %	< 5,0 % (2025)
Mauvaise appréciation de l'ajout d'éléments (direction Audit de la qualité)	4,6 %	< 5,0 % (2025)
Décision de la chambre de délivrer un brevet qui annule celle de la division d'examen de refuser un brevet (chambres de recours)	6,2 %	< 4 % (2026) <3 % (2028)
Utilisateurs jugeant nos produits d'examen "bons" ou "très bons" (enquête de satisfaction des utilisateurs)	79 % (Enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025)	≥ 80 % (2024/2025)
Respect des délais pour l'examen	75,8 %	≥ 70 % (2028)
Respect des délais pour les demandes divisionnaires	78,5 %	≥ 80 % (2028)
Respect des délais de bout en bout	74,8 %	≥ 75 % (2028)

7. Des produits et des services de qualité délivrés dans les délais : opposition



PRINCIPAUX POINTS FORTS

- **Équité et transparence de la procédure** : importance accordée à des décisions motivées, tenant compte de tous les arguments et préservant le droit d'être entendu
- **Culture de la formation continue** : la formation régulière, les ateliers et les boucles de rétroaction aident les examinateurs de l'opposition à rester en phase avec l'évolution des normes sur le plan juridique et de la procédure



PLAN D'ACTION POUR LA QUALITÉ 2025 : PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Amélioration de la cohérence en matière d'appréciation de l'activité inventive** grâce à des ateliers destinés aux examinateurs des divisions d'opposition et par l'examen des décisions des chambres de recours
- **Toute première session des SQAP consacrée à l'opposition** (en complément des sessions régulières consacrées aux recherches et aux opinions écrites, ainsi qu'aux délivrances)
- **Projet pilote d'établissement des procès-verbaux des procédures orales avec l'aide de l'IA** : favorablement accueilli par les divisions d'examen et les utilisateurs
- **Publication de quatre nouveaux KPI pour l'opposition**, fondés sur les décisions des chambres de recours, afin de favoriser une nouvelle amélioration de nos décisions rendues sur l'opposition



RÉSULTATS

- **KPI relatifs aux chambres des recours** :
 - 2,9 % des brevets révoqués par les chambres en raison d'une absence de nouveauté (objectif 2028 <3 %)
 - 9,9 % des brevets révoqués par les chambres en raison d'une absence d'activité inventive (objectif 2028 <3 %)
 - 6,3 % des brevets révoqués par les chambres en raison de l'ajout d'éléments (objectif 2028 <3 %)
 - 1,5 % des brevets révoqués par la division d'opposition sont maintenus (objectif 2028 < 2 %)
- **Satisfaction élevée des utilisateurs** : 72 % des personnes ayant répondu à l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025 ont jugé la procédure d'opposition "bonne" ou "très bonne"
- **Respect des délais en matière d'opposition** :
 - **19,1 mois** en moyenne (objectif : 18 mois)
 - **51,6 %** de dossiers ayant fait l'objet d'une décision définitive dans un délai de 18 mois (objectifs : 70 % d'ici 2026, 75 % d'ici 2028)

Les procédures d'opposition constituent un examen administratif centralisé post-délivrance, destiné à préserver l'intérêt public en garantissant que seuls les brevets européens valides sont maintenus. En ce qui concerne l'opposition, notre objectif est d'offrir des procédures équitables, impartiales et transparentes qui aboutissent à des décisions juridiquement solides en temps opportun. Chaque dossier est traité par une division d'opposition composée de trois examinateurs très expérimentés, la possibilité étant donnée d'inclure un juriste si cela s'avère nécessaire. Les examinateurs d'opposition sont sélectionnés pour leur grande expertise et leur expérience, et ils suivent une formation rigoureuse.

Lors des procédures d'opposition, le président de la division est toujours différent du président impliqué dans la délivrance du brevet, ce qui contribue à garantir un

réexamen indépendant de la décision antérieure et renforce l'objectivité. Dans la mesure du possible, la composition complète de la division d'opposition diffère de celle de la division d'examen. Dans certains domaines techniques où l'expertise est plus limitée, il est satisfait aux exigences de l'article 19 CBE en conservant un membre de la division d'examen en tant que premier ou deuxième examinateur.

7.1 Mesures visant à améliorer la qualité de l'opposition

L'analyse systématique des décisions des chambres de recours inter partes fait partie de notre système de gestion de la qualité depuis 2024. Cette analyse a deux objectifs principaux : apporter de nouvelles informations qui favorisent l'amélioration continue de notre travail dans le domaine de l'opposition, et développer des KPI pertinents qui permettent de suivre de manière transparente nos progrès au fil du temps.

Les décisions des chambres de recours qui annulent une décision rendue sur l'opposition sont communiquées aux responsables du domaine de l'opposition et étudiées plus en détail par des experts des domaines techniques concernés dans le but d'identifier les domaines dans lesquels nos examinateurs de l'opposition peuvent s'améliorer. Cela permet de mettre en place une boucle de rétroaction structurée qui favorise un apprentissage ciblé.

Les quatre nouveaux KPI de l'opposition, développés dans le cadre de ce processus, ont été publiés pour la première fois dans notre tableau de bord sur la qualité en 2025 ; ils sont mis à jour chaque année. Ils figurent également à la fin de ce chapitre, accompagnés d'un compte rendu des progrès réalisés.

Amélioration de la cohérence en matière d'appréciation de l'activité inventive

L'analyse des affaires réglées par les chambres de recours en 2023 et 2024 a montré que la majorité des décisions dont les conclusions divergeaient aux stades de l'opposition et du recours portaient sur l'appréciation de l'activité inventive. Des mesures ciblées ont donc été prises en 2025 afin d'améliorer la cohérence du raisonnement sur l'activité inventive.

Lors d'un atelier en juin, les examinateurs de l'opposition ont examiné des exemples de cas dans lesquels les chambres de recours avaient révoqué un brevet pour absence d'activité inventive, annulant ainsi une décision antérieure de la division d'opposition de maintenir le brevet. Communiquées à l'ensemble des examinateurs, les conclusions de cet atelier leur ont permis de comprendre où se trouvaient les divergences d'opinions, tout en leur rappelant la nécessité d'appliquer toutes les étapes de l'approche problème-solution lors de l'appréciation de l'activité inventive.

Par ailleurs, une étude approfondie a été menée sur l'ensemble des décisions des chambres de recours à partir de 2024 de révoquer un brevet pour absence d'activité inventive. Cette étude a montré que les décisions dans lesquelles le raisonnement sur l'activité inventive faisait appel aux connaissances générales de la personne du métier étaient plus susceptibles de donner lieu à des décisions divergentes. Les examinateurs de l'opposition et leurs managers en ont été

informés et ont reçu des exemples de cas issus de leurs domaines techniques afin qu'ils puissent porter une plus grande attention à leur raisonnement.

Au cours de l'année 2025, des aspects spécifiques de l'activité inventive ont également été abordés lors d'événements de formation. Par exemple, une sélection de cas tirés de la jurisprudence des chambres de recours a été présentée à 1 000 examinateurs. Cet effort visant à améliorer le raisonnement sur l'activité inventive se poursuivra en 2026.

Premiers SQAP sur les décisions concernant l'opposition

Afin d'élargir notre évaluation de la qualité au stade de l'opposition, le programme des SQAP 2025 comprenait la toute première session consacrée aux décisions concernant l'opposition, laquelle a été bien accueillie par les utilisateurs. Les conclusions (voir les résultats dans la section ci-dessous et en annexe) ont fourni des informations précieuses et nous ont aidés à élaborer des mesures visant à apporter de nouvelles améliorations en 2026.

Établissement des procès-verbaux des procédures orales avec l'aide de l'IA

Dans le cadre du projet pilote sur l'établissement des procès-verbaux avec l'aide de l'IA qui a débuté en mai 2025 (voir chapitre 3), les procès-verbaux de 159 procédures orales (84 en opposition et 75 en examen) ont été rédigés avec l'aide d'un nouvel outil d'IA. Des retours positifs ont été reçus des utilisateurs et des divisions. En conséquence, cette approche assistée par l'IA a été étendue à l'ensemble des procédures orales au stade de l'examen et de l'opposition à compter de janvier 2026, ainsi qu'à celles menées devant la section de dépôt et la division juridique.

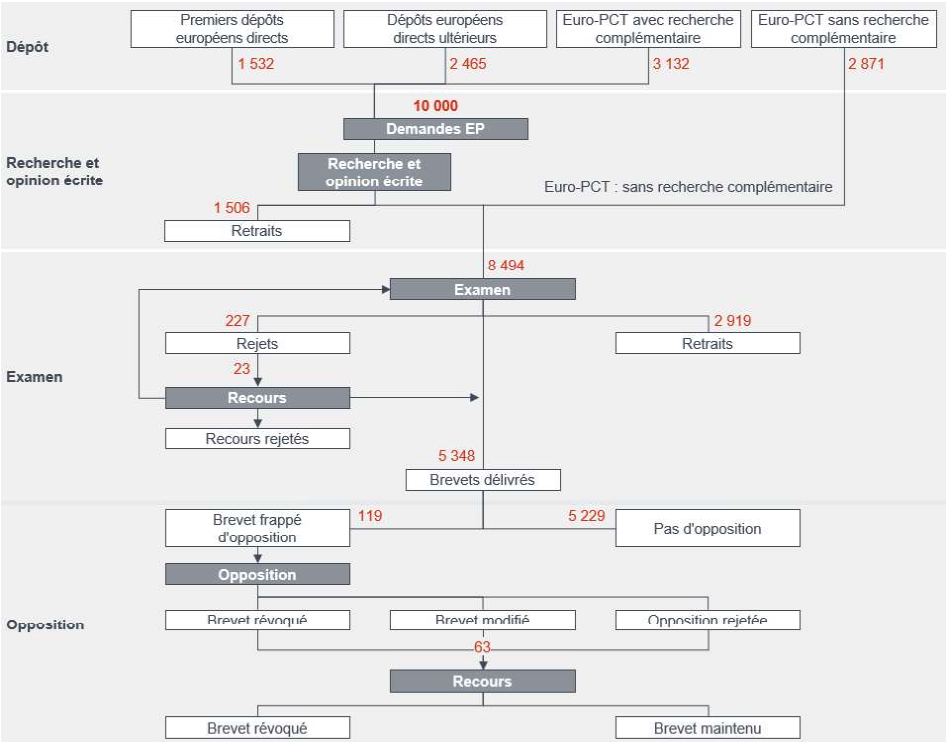
Notifications d'opposition structurées

En mars 2025, un nouveau modèle structuré destiné à faciliter la rédaction des citations et des décisions a été mis à la disposition des examinateurs de l'opposition. Ce modèle permet de s'assurer que toutes les dispositions pertinentes sont prises en compte et favorise la production de notifications écrites bien structurées. Il sera intégré au nouvel outil de rédaction des notifications (voir chapitre 3) et les retours d'expérience des examinateurs qui l'utilisent seront analysés afin de l'améliorer encore.

7.2 Procédures d'opposition : données et résultats

Le graphique ci-dessous présente le parcours d'une population type de 10 000 dépôts au cours de la procédure de délivrance de brevets de l'OEB. D'après les moyennes à long terme, sur 10 000 demandes de brevet déposées auprès de l'OEB, environ 119 brevets délivrés font l'objet d'une opposition. Par la suite, quelque 63 décisions concernant l'opposition font l'objet d'un recours. L'opposition représente donc une part modeste, mais importante du travail de nos examinateurs.

Figure 34 – Vue d'ensemble du flux de dossiers dans la procédure de délivrance de brevets : moyennes à long terme

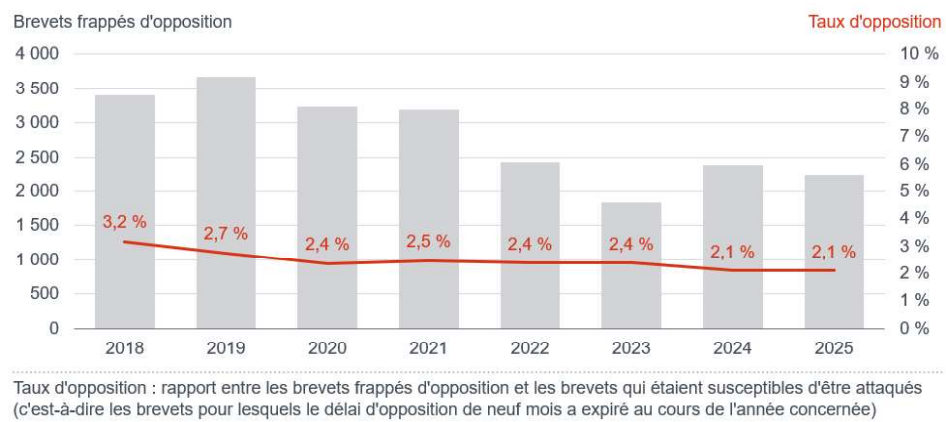


Source : OEB

Taux d'opposition stables

Le pourcentage de brevets délivrés ayant fait l'objet d'une opposition est resté stable en 2025 à 2,1 %. Comme par le passé, les dossiers d'opposition de l'année dernière n'étaient pas répartis uniformément entre les domaines techniques.

Figure 35 – Nombre de brevets délivrés ayant fait l'objet d'une opposition et taux d'opposition sur la période 2018-2025



Source : OEB

Figure 36 – Taux d'opposition dans nos communautés de technologies

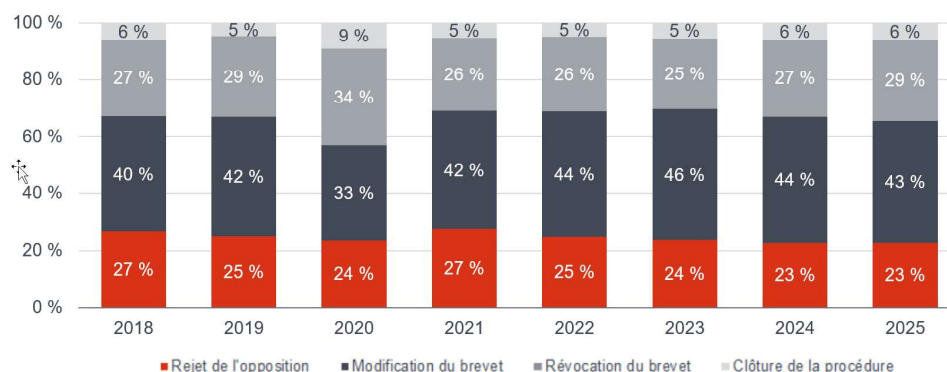
Communauté de technologies	Taux d'opposition 2025
Agroalimentaire	8,5 %
Matériaux et production	3,7 %
Santé	3,1 %
Infrastructure et mécanique	2,3 %
Énergie	2,0 %
Mobilité et technologies spatiales	1,6 %
Électronique et physique	1,1 %
Numérique	0,5 %
Moyenne	2,1 %

Source : OEB

Résultats des oppositions

Comme le montre le graphique ci-dessous, le résultat des procédures d'opposition a été très homogène au fil des ans en ce qui concerne la proportion de brevets maintenus, modifiés ou révoqués. La fluctuation des résultats observée en 2020 s'explique par la mise en œuvre de mesures pendant la pandémie de COVID, car seul un nombre limité des dossiers les plus simples ont fait l'objet d'une décision définitive en 2020.

Figure 37 – Résultats des oppositions sur la période 2018-2025



Source : OEB

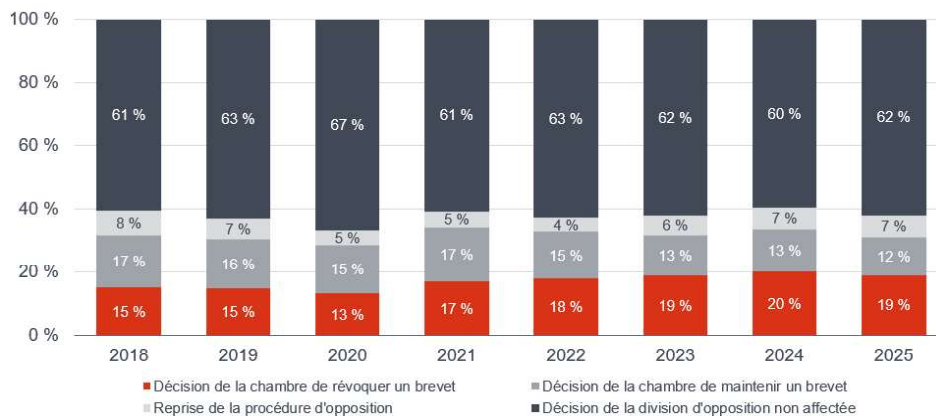
Résultats des décisions rendues sur l'opposition ayant fait l'objet d'un recours (*inter partes*)

Un recours contre une décision de la division d'opposition peut être introduit par le titulaire du brevet, par un ou plusieurs opposants, ou à la fois par le titulaire du brevet et le(s) opposant(s). Environ 42 % des décisions rendues sur l'opposition font l'objet d'un recours, ce qui représente 0,9 % des demandes de brevet déposées auprès de l'OEB. Ce chiffre est demeuré stable au fil des ans et constitue une conséquence logique du fait que certains dossiers font l'objet de nombreuses contestations pour des raisons commerciales et stratégiques.

En 2025, un total de 1 978 procédures *inter partes* ont été réglées, dont 1 969 relevaient du règlement de procédure 2020 des chambres de recours. Le

Rapport annuel des chambres de recours 2025²⁷ présente une ventilation des résultats concernant les affaires réglées par une décision quant au fond. La figure 38 indique les résultats en pourcentage de toutes les affaires réglées. Ceux-ci sont demeurés constants au fil du temps.

Figure 38 – Résultats des affaires *inter partes* réglées en 2018-2025



Source : OEB

7.3 Résultats en matière de qualité

Résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs

Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025 ont été publiés en octobre 2025.²⁸ 72 % des personnes interrogées ont jugé la procédure d'opposition "bonne" ou "très bonne". La satisfaction globale n'a pas encore retrouvé son niveau de 2021, mais la plupart des aspects se sont améliorés. Par exemple, la satisfaction concernant la durée de la procédure d'opposition a augmenté, même s'il reste encore des progrès à faire. On observe également une amélioration statistiquement significative de la satisfaction concernant le délai d'établissement des procès-verbaux et des décisions, qui est passée de 55 % à 70 %. Il est important de noter que la perception d'un traitement équitable est toujours restée élevée au fil des ans, ce qui confirme la confiance des utilisateurs dans les procédures d'opposition de l'OEB.

Principales conclusions des SQAP : opposition

La toute première session des SQAP consacrée à l'opposition a évalué la qualité de 36 décisions rendues sur l'opposition dans divers domaines techniques. Voici leurs principales conclusions :

- un traitement impartial et équilibré de toutes les parties, tenant compte des arguments des deux parties, y compris de la partie perdante, est considéré comme essentiel ;

²⁷ link.epo.org/web/case-law-appeals/annual-reports/fr-Annual-report-of-the-BoA-2025.pdf

²⁸ link.epo.org/web/about-us/services-and-activities/en-user-satisfaction-survey-results-2024-2025.pdf

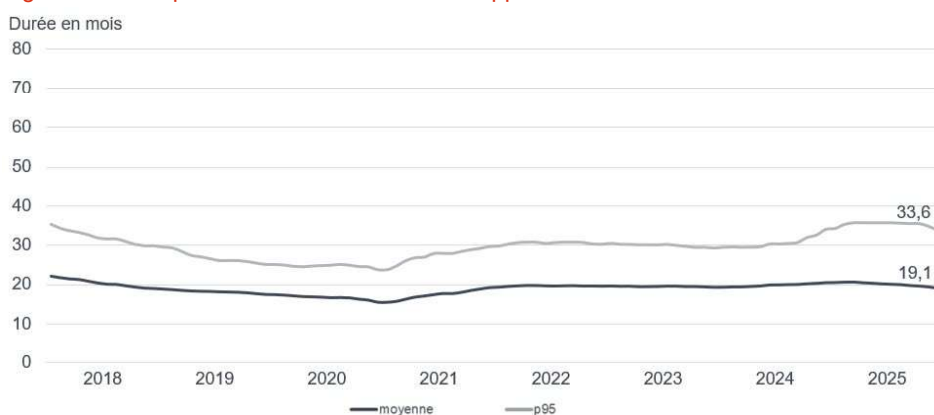
- dans certains cas, un raisonnement plus clair sur l'activité inventive était nécessaire, notamment en ce qui concerne la sélection de l'état de la technique le plus proche, la détermination de l'effet technique et la prise en compte des connaissances générales de la personne du métier ;
- certaines décisions ne fournissaient pas d'explications suffisantes sur les raisons qui ont conduit les divisions à statuer comme elles l'ont fait.

Ces conclusions concordent avec notre analyse des décisions des chambres de recours et, le cas échéant, des mesures ont été prises pour y remédier dans le cadre de notre Plan d'action pour la qualité 2026. L'annexe au présent rapport fournit des précisions sur les conclusions des SQAP de l'année dernière.

Résultats concernant le respect des délais en matière d'opposition

Environ 2 900 oppositions ont été closes en 2025. Nous avons poursuivi la réduction du nombre de dossiers d'opposition en instance, qui est désormais d'environ 3 300. La durée moyenne d'une action d'opposition²⁹ standard est de 19,1 mois, ce qui n'est pas loin de l'objectif de 18 mois. 51,6 % des dossiers d'opposition ont été traités dans un délai de 18 mois en 2025, contre 38,1 % en 2024. Nous souhaitons atteindre 70 % d'ici fin 2026 et 75 % d'ici 2028.

Figure 39 – Respect des délais en matière d'opposition



Source : OEB

KPI relatifs à l'opposition

Quatre nouveaux KPI relatifs à l'opposition fondés sur les décisions inter partes des chambres de recours ont été publiés dans le tableau de bord sur la qualité en mars 2025. Les objectifs de 2028 reflètent le temps nécessaire pour que les mesures actuelles prises en matière de qualité aient un impact sur les décisions des chambres de recours. Ces KPI sont actualisés tous les ans.

L'appréciation de la nouveauté par les examinateurs de l'OEB est très étroitement alignée sur celle des chambres, car seulement 2,9% des décisions concernant

²⁹ À l'exclusion des dossiers a) dans lesquels il y a plusieurs opposants, b) comportant une demande de modification de la date de la procédure orale ou plusieurs procédures orales, c) comptant une division comprenant un membre juriste.

l'opposition ont été rejetées pour absence de nouveauté en 2025. Les résultats indiquent la possibilité de rapprocher davantage les divisions d'opposition des chambres concernant l'appréciation de l'activité inventive, et les mesures dans ce sens se poursuivront en 2026.

KPI	Résultat 2025	Objectif
Décision de la chambre de révoquer un brevet fondée sur la nouveauté qui annule une décision de la division d'opposition de maintenir un brevet (chambres de recours)	2,9 %	<3 % (2028)
Décision de la chambre de révoquer un brevet fondée sur l'activité inventive qui annule une décision de la division d'opposition de maintenir un brevet (chambres de recours)	9,9 %	<3 % (2028)
Décision de la chambre de révoquer un brevet fondée sur l'ajout d'éléments qui annule une décision de la division d'opposition de maintenir un brevet (chambres de recours)	6,3 %	<3 % (2028)
Décision de la chambre de maintenir un brevet qui annule une décision de la division d'opposition de révoquer un brevet (chambres de recours)	1,5 %	<2 % (2028)
Respect des délais pour l'opposition	51,6 %	≥ 70 % (2026) ≥ 75 % (2028)

8. Partenariats : responsabilité partagée en matière de haute qualité



PRINCIPAUX POINTS FORTS

- **Responsabilité partagée** : la qualité en matière de brevets nécessite un effort de collaboration au sein de l'OEB, mais également entre les demandeurs, les mandataires et l'OEB, guidé par une Charte sur la qualité des brevets élaborée conjointement
- **Engagement des utilisateurs** : la garantie que notre système de gestion de la qualité nous permet de répondre aux besoins de tous utilisateurs



PLAN D'ACTION POUR LA QUALITÉ 2025 : PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Extension du programme SQAP** : évaluation de la recherche, de la délivrance et des oppositions pour 108 dossiers de brevet ; programme développé avec les utilisateurs et salué pour la collaboration professionnelle et la transparence qu'il a favorisées
- **Réalisation de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025** : plus de 8 000 répondants, nouvelles questions proposées par les membres du SACEPO, satisfaction accrue constatée dans les domaines où des mesures en faveur de la qualité ont récemment été mises en œuvre
- **Participation à 130 réunions** avec des associations d'utilisateurs et des demandeurs de toutes tailles, qui nous ont permis d'écouter un large éventail de points de vue et d'y répondre
- **Tenue d'une consultation publique des utilisateurs** : pour actualiser les Directives relatives à l'examen et développer les premières Directives relatives au brevet unitaire intégrant les commentaires des utilisateurs et des experts



RÉSULTATS

- **Règlement de 176 réclamations** : 57 % justifiées ou partiellement justifiées
- **Traitement de 65 890 demandes de renseignements de la clientèle** : 97,6 % résolues dans les délais (objectif : 95 %)

La qualité des brevets est une responsabilité partagée et un parcours commun pour l'OEB, les demandeurs et les mandataires. Elle est renforcée lorsque toutes les parties y contribuent ouvertement. Les résultats en matière de qualité reposent sur un dialogue continu qui peut faire intervenir des points de vue divers et parfois contrastés, mais qui repose sur une compréhension commune de la manière dont les conditions de brevetabilité sont appliquées. Pour soutenir ce dialogue, l'OEB propose un large éventail de canaux pour les retours et d'occasions d'engagement direct. Ils aident les demandeurs à mieux comprendre nos procédures, tandis que nous tirons de précieux enseignements sur les besoins des utilisateurs et leurs expériences de la procédure de délivrance des brevets.

Une fois rassemblés, les commentaires recueillis constituent, avec nos évaluations internes de la qualité, une composante essentielle des données servant de base à l'élaboration du Plan d'action annuel pour la qualité et à l'évaluation de l'impact des initiatives en cours en matière de qualité.

8.1 Mesures prises pour affiner notre compréhension commune de la qualité des brevets et évaluer conjointement la qualité

La figure ci-dessous résume les différents canaux par lesquels les utilisateurs interagissent avec l'OEB sur des questions liées à la qualité. Ces canaux favorisent le dialogue à différents niveaux, qu'il s'agisse de cas spécifiques, d'observations générales ou d'échanges sur divers points de vue, faits nouveaux, tendances ou stratégies. Les informations reçues à travers chaque canal sont précieuses, car elles nous donnent à tous l'occasion d'apprendre.

Figure 40 – Canaux des retours des utilisateurs de l'OEB³⁰



Source : OEB

Dialogue avec les utilisateurs sur la qualité des brevets

Le Comité consultatif permanent auprès de l'OEB (SACEPO) est la principale instance de dialogue de l'OEB avec les représentants des utilisateurs sur les développements du système du brevet européen. Le groupe de travail du SACEPO sur la qualité, créé en 2017, constitue le principal organe consultatif en matière de qualité de la procédure de délivrance de brevets. Il rassemble 72 représentants issus de l'industrie, du secteur des brevets, d'instituts de recherche et de PME de 38 pays et de tous les domaines technologiques.

Le groupe de travail sur la qualité, qui s'est réuni à deux reprises en 2025, a été informé des principales réalisations de l'OEB en matière de qualité ainsi que de la mise en œuvre du Plan d'action pour la qualité. Ses membres ont activement participé aux discussions sur l'amélioration de la qualité quant au fond, et les membres des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP) ont présenté leurs conclusions au groupe, renforçant ainsi le lien entre l'évaluation conjointe et les mesures prises en matière de qualité.

Le programme 2025 des SQAP comprenait trois réunions consacrées aux recherches et aux opinions écrites, aux délivrances, ainsi que, pour la première

³⁰ <https://www.epo.org/fr/service-support/contact-us>

fois, aux oppositions, ce qui témoigne de l'évolution constante du programme et de l'implication permanente des parties prenantes dans l'évaluation de la qualité.

À la suite de consultations auprès des membres du groupe de travail du SACEPO sur la qualité, la dernière enquête de satisfaction des utilisateurs a inclus de nouvelles questions sur les services numériques et des formalités de l'OEB, ainsi que sur le brevet unitaire. L'enquête 2024/2025 a été la plus importante jamais réalisée, avec plus de 8 000 répondants. Les membres du SACEPO ont également été invités à proposer des questions pour la prochaine enquête de satisfaction des utilisateurs, ce qui permettra d'enrichir encore les futurs cycles d'enquête en fonction des priorités des utilisateurs.

Dialogue approfondi avec les parties prenantes

Dans le cadre de notre programme de sensibilisation, 130 réunions ont eu lieu en 2025 avec des représentants de 45 PME et micro-entités, de 42 associations d'utilisateurs, de 26 grandes entreprises et de 17 universités et organismes de recherche publics. Les points de vue des demandeurs de toutes tailles et de tous les secteurs ont pu ainsi être entendus et pris en compte dans notre travail sur la qualité, une attention croissante ayant été accordée aux petits demandeurs ainsi qu'aux établissements d'enseignement et de recherche.

Le programme comprenait 12 rencontres à haut niveau avec les principaux demandeurs issus de l'industrie et de la recherche, 14 réunions techniques consacrées à divers aspects de la procédure de délivrance des brevets, ainsi que de nombreux échanges avec les associations d'utilisateurs. Parmi les principaux sujets abordés figuraient la qualité des brevets, le brevet unitaire et la juridiction unifiée du brevet (JUB), le respect des délais et l'intelligence artificielle.

Conférences et événements

Notre quatrième Journée des utilisateurs en ligne³¹, qui s'est déroulée en septembre 2025, a attiré 9 000 participants de 68 pays. Cet événement de deux jours a présenté les dernières évolutions en matière de services clientèle numériques, notamment les services MyEPO, le dépôt en ligne 2.0, la Legal Interactive Platform et les services liés au brevet unitaire. Il a également donné lieu à une table ronde entre des experts de l'OEB et des spécialistes des brevets intitulée "La qualité, un effort partagé entre l'OEB et la communauté des utilisateurs".

En 2025 également, nous avons, en partenariat avec nos utilisateurs, organisé des conférences portant sur des aspects clés de la qualité de la procédure de délivrance des brevets, notamment Search and Examination Matters, Opposition Matters, la conférence sur la jurisprudence des chambres de recours et Litigation Matters. Ces événements ont offert des espaces de dialogue structurés entre les experts de l'OEB et les spécialistes des brevets, favorisant une compréhension commune et renforçant la transparence.

³¹ epo.org/fr/news-events/news/plus-de-9-000-personnes-de-68-pays-ont-assiste-la-journee-des-utilisateurs-de-loeb

Canaux de soutien et services clientèle

L'OEB met également à la disposition des utilisateurs un canal en ligne officiel pour déposer des réclamations et faire part de leurs commentaires.³² Toutes les réclamations sont examinées avec soin en consultation avec les unités opérationnelles concernées, et une réponse est fournie dans un délai de 20 jours ouvrables. Les réclamations et les réponses sont généralement versées dans la partie publique du dossier, ce qui favorise la transparence et la responsabilité.

Le service confidentiel du Bureau de l'Ombud³³ de l'OEB vient en aide aux utilisateurs qui continuent de rencontrer des difficultés après avoir épuisé les canaux habituels. Les enseignements tirés de ces cas contribuent directement à l'amélioration continue des produits et services de l'OEB, ainsi qu'à l'élaboration de nos Plans d'action pour la qualité.

Le programme de gestion des grands comptes offre un soutien personnalisé aux déposants fréquents de l'OEB. En 2025, le programme s'est concentré sur l'accompagnement de la transition vers le dépôt en ligne 2.0 et l'adoption continue des services MyEPO. Les activités ont inclus 18 séminaires publics organisés dans chacune des trois langues officielles de l'OEB, ainsi que 62 ateliers sur mesure et activités de sensibilisation, qui ont touché plus de 5 000 participants. L'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025 a enregistré un taux de satisfaction de 95 % concernant les services de gestion des grands comptes de l'OEB.

Dialogue sur la qualité avec les chambres de recours

Les réunions régulières consacrées au dialogue sur la qualité entre les présidents des chambres de recours et de hauts responsables de l'OEB en matière de qualité se sont poursuivies en 2025. Les sujets abordés ont été le suivi de la jurisprudence, les mises à jour du rapport sur la jurisprudence de la JUB, l'état d'avancement du Plan d'action pour la qualité 2025, les mises à jour du tableau de bord sur la qualité et la mise en œuvre des récentes décisions de la Grande Chambre de recours.

Un programme de partage des connaissances axé sur la qualité, dirigé par les chambres, a été convenu pour 2026. Il comprend une série d'exposés accessibles à tous les examinateurs et des masterclasses approfondies adaptées aux besoins des présidents des divisions d'opposition. Les sujets abordés seront pleinement alignés sur le Plan d'action pour la qualité 2026.

Cycle de révision des Directives

Le cycle de révision des Directives continue de garantir la transparence et une large consultation. En 2025, la consultation en ligne a généré plusieurs centaines de commentaires de la part des utilisateurs et une cinquantaine de contributions

³² <https://www.epo.org/fr/deposer-une-reclamation-ou-fournir-des-commentaires>

³³ epo.org/fr/about-us/services-and-activities/ombuds-office

d'experts de l'OEB. Ils ont été soigneusement examinés, et bon nombre d'entre eux ont été pris en compte dans les dernières révisions.

Des mises à jour ont été apportées aux Directives CBE, aux Directives PCT de l'OEB et aux Directives relatives au brevet unitaire, notamment des recommandations renforcées en matière de clarté, fondées sur les conclusions de l'atelier international sur la clarté organisé avec les utilisateurs en novembre 2024. Les directives révisées sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2026.

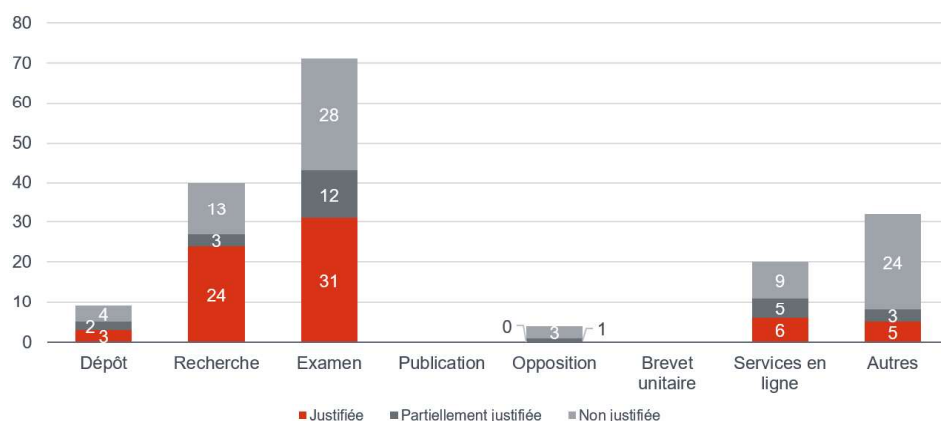
8.2 Résultats en matière de qualité

Réclamations et retours

Les examinateurs de l'OEB ont été à l'origine de quelque 590 000 notifications en 2025. Sur les 176 dossiers relatifs à des réclamations et commentaires traités (contre 198 en 2024), 150 concernaient des réclamations, dont 57 % (53 % en 2024) ont été jugées justifiées ou partiellement justifiées. 78 % de l'ensemble des dossiers relatifs à des réclamations et commentaires traités en 2025 (60 % en 2024) concernaient la procédure de délivrance de brevets. Dans 99,4 % des dossiers traités en 2025, les utilisateurs ont reçu une réponse détaillée dans les 20 jours ouvrables.

Des mandataires agréés indépendants étaient à l'origine d'environ 47 % de l'ensemble des dossiers relatifs à des réclamations et commentaires, dont 73 % ont été jugés justifiés ou partiellement justifiés. Des sociétés ont déposé environ 24 % des dossiers relatifs à des réclamations et commentaires, dont 49 % ont été jugés justifiés ou partiellement justifiés. Les 29 % restants ont été déposés par des utilisateurs non représentés, dont 27 % ont été jugés justifiés ou partiellement justifiés.

Figure 41 – Répartition et justification des réclamations en 2025 selon l'étape de la procédure ou le service



Source : OEB

Demandes de renseignements de la clientèle

L'OEB a traité 65 890 demandes de renseignements en 2025, et en a résolu 97,6 % dans les délais impartis, dépassant l'objectif de notre KPI fixé de 95 %. La majeure partie de ces demandes concernait des services en ligne (29 %), des

questions relatives aux dossiers pour la section de dépôt (13 %) et des questions relatives aux dossiers en cours d'examen (14 %). Après la clôture d'un dossier, les utilisateurs reçoivent un courrier électronique les invitant à donner leur avis sur la manière dont leur demande a été traitée. Les niveaux de satisfaction sont restés élevés, 93,9 % des répondants ayant fait état d'une expérience positive en 2025.

9. Conclusion et perspectives pour 2026

Le rapport sur la qualité de cette année présente une fois de plus un large éventail de données, d'enseignements, d'activités, de réalisations et de domaines qui exigeront une attention à l'avenir. Il offre un aperçu complet de l'incidence du Plan d'action pour la qualité 2025, montrant comment nous avons continué à veiller à ce que la qualité soit fermement ancrée dans l'ensemble de la procédure de délivrance des brevets, et comment les retours des utilisateurs, ainsi que les audits et les analyses, ont guidé des actions concrètes. Le dialogue approfondi avec nos utilisateurs, qui a conduit à l'amélioration de la qualité des produits et des services documentée dans le présent rapport, est essentiel pour nos efforts permanents en vue d'améliorer encore la qualité et se reflète dans notre Plan d'action pour la qualité 2026.

2025 a été une très bonne année en matière de qualité à l'OEB. Nos résultats montrent des progrès clairs et mesurables pour toute la procédure de délivrance des brevets. La qualité de la recherche et des opinions écrites s'est encore améliorée. Les faits marquants incluent la diminution du nombre de constatations d'audit ayant une incidence sur la validité, la proportion record de rapports de recherche citant de la littérature non-brevet et des éléments de l'état de la technique rédigés dans des langues asiatiques, ainsi que des opinions écrites plus complètes. Cela nous a aidés à atteindre deux de nos quatre KPI dans ce domaine, les deux autres étant à portée de main. Le renforcement de la qualité de l'examen a été favorisé par une attention soutenue portée à l'application cohérente de la CBE, les enseignements tirés en permanence des résultats des procédures d'opposition et de recours, ainsi que des actions ciblées sur la clarté, l'activité inventive et l'ajout d'éléments, domaine dans lequel nous avons atteint pour la première fois notre KPI ambitieux. En matière d'opposition, la révision de la formation et son amélioration sur la base des fonctions, l'analyse élargie des recours inter partes et la première session des SQAP sur l'opposition ont toutes contribué à l'amélioration de la cohérence, au droit d'être entendu et à la qualité des procédures. Le niveau global de **satisfaction des utilisateurs** est resté élevé, comme le montrent les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2024/2025, ce qui confirme que l'accent mis sur la qualité, la sécurité juridique et le dialogue ouvert produit des résultats que nos utilisateurs remarquent et apprécient.

Dans le même temps, nos résultats mettent en évidence les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés, mais qui nécessitent encore une attention particulière. Il s'agit notamment d'améliorer encore le respect des délais pour l'opposition, d'accroître la cohérence des opinions écrites sur les inventions de type mixte, de continuer à renforcer le traitement des observations de tiers et d'harmoniser encore l'application de l'approche problème-solution tant dans le cadre de l'examen que de l'opposition. Nous continuerons également à intégrer et à mettre à profit les précieuses recommandations issues de nos réunions SQAP très appréciées et de notre dialogue permanent avec les utilisateurs du monde entier.

S'appuyant sur cette mine d'informations et d'enseignements, le Plan d'action pour la qualité 2026 définit un ensemble d'actions ciblées, destinées notamment à garantir une application équilibrée de la CBE et à ancrer les meilleures pratiques qui ont fait leurs preuves en produisant systématiquement d'excellents résultats, à approfondir les enseignements tirés des décisions des chambres de

recours et de la JUB, à développer en permanence nos formations en élargissant l'utilisation transparente et centrée sur l'humain des outils assistés par l'IA (tels que ceux pour la rédaction de procès-verbaux et nos nouveaux outils de rédaction), et à améliorer la communication et le dialogue avec les demandeurs. Comme les années précédentes, nous continuerons à mettre l'accent sur le respect des délais, en veillant à ce que la recherche, l'examen et l'opposition continuent d'offrir au public, le plus tôt possible, une sécurité juridique, une prévisibilité et des résultats de haute qualité.

Enfin, nous vous invitons chaleureusement à nous faire part de vos commentaires sur ce rapport. Les retours d'expérience de tous les utilisateurs du système des brevets, y compris les demandeurs, les mandataires, les associations d'utilisateurs et les offices nationaux, sont essentiels pour orienter notre travail. Après tout, la qualité est une entreprise commune. Nous encourageons les lecteurs à nous faire part de leurs suggestions concernant l'amélioration des futurs rapports, des domaines qu'ils devraient couvrir et de toute donnée supplémentaire qui les rendrait encore plus utiles. Tout commentaire peut être envoyé à quality@epo.org.

Vos contributions restent un élément essentiel de notre engagement commun en faveur de la qualité et continueront à guider nos actions au cours de l'année à venir et au-delà.

Figure 42 – Plan d'action pour la qualité 2026



Source : OEB

10. Annexe – Groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité

Les groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP), créés à l'OEB en 2019 et rendant compte au groupe de travail du SACEPO sur la qualité (WP/Q), sont devenus un forum bien établi de dialogue constructif et ouvert avec les utilisateurs. Grâce à des échanges approfondis portant sur des dossiers spécifiques, ces groupes favorisent une compréhension commune de la qualité quant au fond et contribuent à l'amélioration continue des pratiques de l'OEB.

Depuis la première évaluation conjointe de la qualité par les mandataires en brevets européens et les experts de l'OEB en 2022, le programme annuel a été considérablement élargi et développé, couvrant progressivement un éventail plus large des activités de l'OEB et faisant intervenir un groupe d'experts de plus en plus diversifié. Ce programme continue de s'appuyer directement sur les retours des membres du SACEPO WP/Q, de l'Institut des mandataires agréés près l'OEB (epi), de BusinessEurope et des membres des SQAP.

Chaque année, l'OEB organise une session des SQAP consacrée aux rapports de recherche et aux opinions écrites, ainsi qu'une autre consacrée aux délivrances de brevets, ce qui garantit l'évaluation annuelle de nos produits principaux par ces groupes. Elles sont complétées par une troisième session qui fournit des enseignements supplémentaires sur une autre étape de la procédure de délivrance de brevets. En 2023, nous nous sommes concentrés sur les notifications intermédiaires et, en 2024, la toute première session consacrée aux rejets a eu lieu. En 2025, nous avons organisé la toute première session des SQAP consacrée aux oppositions.

Au sein de chaque groupe, des mandataires en brevets européens collaborent avec des experts de l'OEB pour évaluer la qualité des dossiers sélectionnés. Cela renforce notre compréhension commune de la qualité des brevets et fournit des informations utiles et exploitables sur la qualité des produits et services de l'OEB.

Les groupes d'experts communiquent leurs conclusions au groupe de travail du SACEPO sur la qualité, en identifiant des exemples de bonnes pratiques et des possibilités d'amélioration. Ces conclusions sont ensuite communiquées à tous les examinateurs et leurs managers, et jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des Plans d'action pour la qualité de l'OEB.

Figure 43 : Principales conclusions des SQAP en 2025

	Rapports de recherche et opinions écrites	Délivrances	Oppositions
	Opinions écrites bien structurées qui traitent de toutes les revendications, avec des objections claires et bien motivées	Dialogue constructif avec les mandataires	Des décisions autonomes qui expliquent clairement les motifs des conclusions formulées
	Appréciation des revendications dépendantes plus complète	Plus d'attention portée aux généralisations intermédiaires (ajout d'éléments)	Application plus cohérente de l'approche problème-solution, en particulier en ce qui concerne l'effet technique et les connaissances générales de la personne du métier

Source : OEB

10.1 Programme des SQAP en 2025

En 2025, trois sessions des SQAP ont été organisées : l'une sur les rapports de recherche et les opinions écrites, une autre sur les délivrances, et la toute première session consacrée aux oppositions. Au total, 108 dossiers ont été évalués par 66 mandataires et experts de l'OEB répartis en 18 groupes couvrant différents domaines techniques.

Chaque groupe était composé de quatre experts, deux mandataires en brevets européens et deux experts de l'OEB. Les mandataires étaient membres du SACEPO WP/Q ou désignés par l'epi ou BusinessEurope. Les membres de l'OEB ont été sélectionnés parmi des examinateurs experts principaux, des responsables d'équipe d'examineurs et des auditeurs qualité.

Les mandataires en brevets ont sélectionné six dossiers par groupe parmi un ensemble aléatoire de 100 dossiers fournis par l'OEB. L'ensemble des rapports de recherche et des opinions écrites comprenait un échantillon représentatif de résultats de procédure (délivrance d'un brevet, phase d'examen non atteinte, retraits en cours d'examen ou rejets). L'ensemble des dossiers d'opposition comprenait tant des décisions ayant fait l'objet d'un recours que des décisions non frappées de recours. Pour tous les dossiers évalués, les procédures devant l'OEB étaient terminées et aucune affaire connexe n'était en instance devant la juridiction unifiée du brevet (JUB).

Environ 130 observateurs ont assisté aux réunions-débats, soit près de deux fois plus que l'année précédente. Parmi ces observateurs figuraient des membres du SACEPO WP/Q, de l'epi et de BusinessEurope, ainsi que des membres du personnel de l'OEB.

Figure 44 – Calendrier 2025 des SQAP

Calendrier 2025 des SQAP			
	20 octobre Rapports de recherche, opinions écrites	21 octobre Délivrances	22 octobre Oppositions
9 h - 13 h HAEC	Table ronde 1, Numérique	Table ronde 1, Numérique	Table ronde 2, Électronique et physique
	Table ronde 3, Santé et agroalimentaire	Table ronde 3, Santé et agroalimentaire	Table ronde 4, Infrastructure et mécanique
	Table ronde 5, Énergie, mobilité et technologies spatiales	Table ronde 4, Infrastructure et mécanique	Table ronde 6, Matériaux et production
13 h 30 - 17 h 30 HAEC	Table ronde 2, Électronique et physique	Table ronde 2, Électronique et physique	Table ronde 1, Numérique
	Table ronde 4, Infrastructure et mécanique	Table ronde 5, Énergie, mobilité et technologies spatiales	Table ronde 3, Santé et agroalimentaire
	Table ronde 6, Matériaux et production	Table ronde 6, Matériaux et production	Table ronde 5, Énergie, mobilité et technologies spatiales

Source : OEB

10.2 Conclusions des SQAP sur les rapports de recherche et opinions écrites

En 2025, la troisième session annuelle des SQAP sur les rapports de recherche et les opinions écrites s'est tenue. Afin d'assurer la comparabilité avec les années précédentes, les évaluations se sont concentrées sur les mêmes aspects de la qualité qu'en 2024 et 2023 (voir figure 45 ci-dessous). La recherche d'état de la technique ne faisait pas partie du champ de cette session.

Bonnes pratiques observées par les groupes de discussion

- Documents de l'état de la technique pertinents cités, et passages pertinents clairement identifiés
- Opinions écrites bien structurées, contenant des objections claires et bien motivées
- Mise en correspondance claire des passages de l'état de la technique par rapport aux caractéristiques de la revendication.

Domaines dans lesquels les avis divergent au sein des groupes de discussion

- Niveau de détail attendu pour l'appréciation des revendications dépendantes dans les opinions écrites, en particulier question de savoir s'il est possible ou nécessaire de fournir un raisonnement fondé sur l'approche problème-solution
- Question de savoir si des exemples de l'état de la technique doivent être fournis dans les cas où les connaissances générales de la personne du métier sont utilisées pour faire valoir l'absence d'activité inventive

Consensus sur les perspectives d'amélioration

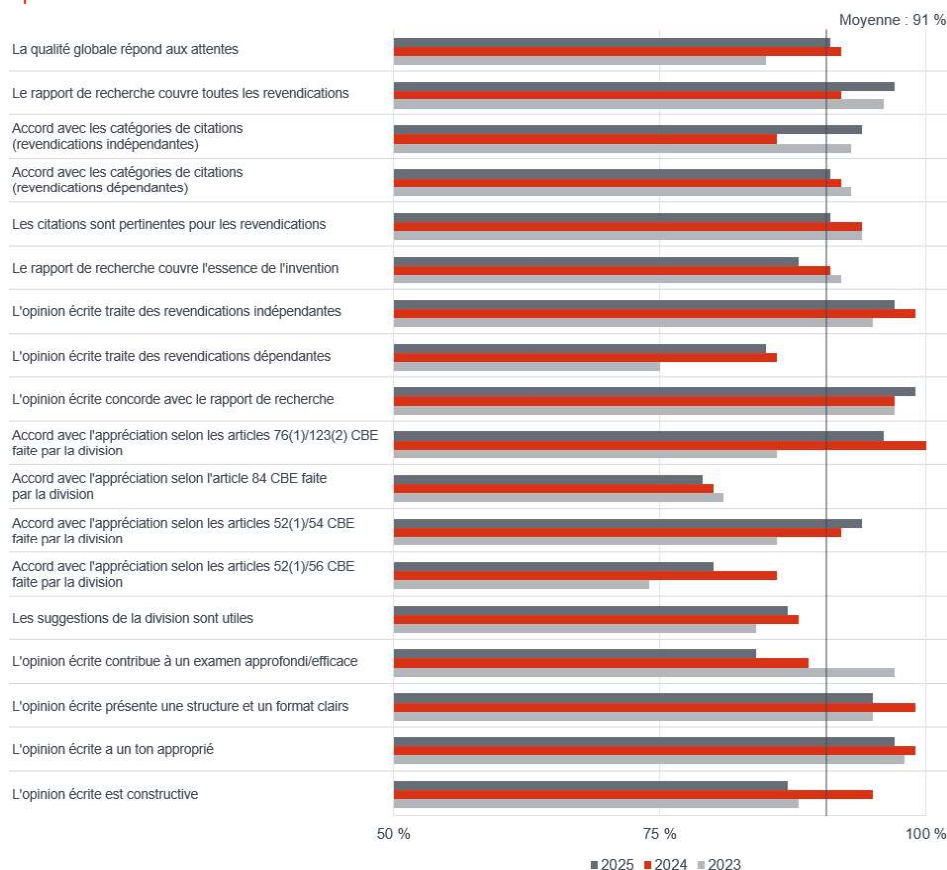
- Pour les demandes divisionnaires : veiller à ce que les opinions écrites soient complètes et autonomes et ne s'appuient pas sur un raisonnement fourni uniquement dans la demande initiale
- Fournir une appréciation plus complète des revendications dépendantes et évaluer les variantes dans les revendications indépendantes
- Appliquer de façon plus homogène l'approche problème-solution
- Améliorer la structure des opinions écrites (p. ex. résumés, titres et numérotation) afin d'en faciliter la lecture
- Fournir des opinions écrites davantage axées sur les solutions afin de favoriser un examen plus efficace

Réponses des assesseurs des SQAP au questionnaire sur les rapports de recherche et les opinions écrites évalués

Le graphique ci-dessous représente les réponses globales données par chacun des 24 assesseurs pour chacun des six rapports de recherche et opinions écrites qu'ils ont évalués (36 dossiers au total).

Les barres indiquent le pourcentage de réponses qui sont en accord avec les affirmations ci-dessous "dans une très large mesure", "dans une large mesure" ou "dans une certaine mesure". Les pourcentages ne sont pas statistiquement significatifs. Cependant, les résultats correspondent largement à ceux de l'enquête de satisfaction des utilisateurs, aux conclusions de l'audit de la qualité et aux retours des utilisateurs plus généralement. Cela s'applique également aux figures 46 et 47 ci-dessous.

Figure 45 – Résultats de l'enquête des SQAP sur les rapports de recherche et les opinions écrites



Source : OEB

10.3 Conclusions des SQAP sur les brevets délivrés

En 2025, la quatrième session annuelle des SQAP sur la délivrance de brevets s'est tenue. Afin d'assurer la comparabilité, les évaluations se sont concentrées sur les mêmes aspects de la qualité qu'en 2022-2024 (voir figure 46 ci-dessous).

Bonnes pratiques observées par les groupes de discussion

- Des notifications d'examen claires et bien structurées, établissant un lien entre l'état de la technique et les revendications et étayant les effets techniques, ainsi que les objections fondées sur l'ajout d'éléments, conduisent à des délivrances de qualité
- Ouverture au dialogue avec les demandeurs/mandataires
- Examen proactif et axé sur les solutions, incluant des propositions de modification qui guident les demandeurs afin que les revendications soient conformes à la CBE

Domaines dans lesquels les avis divergent au sein des groupes de discussion

- Niveau d'indulgence/de rigueur concernant la clarté, p. ex. les caractéristiques relatives au résultat à atteindre, les termes vagues tels que "considérablement", "facultativement"

- Question de savoir si des exemples détaillés peuvent étayer des revendications fonctionnelles larges, en particulier dans le domaine des inventions biologiques
- Question de savoir si l'introduction de documents cités supplémentaires après les modifications améliore la qualité ou retarde les procédures
- Mesure dans laquelle les divisions d'examen devraient proposer de manière proactive des modifications concernant les revendications

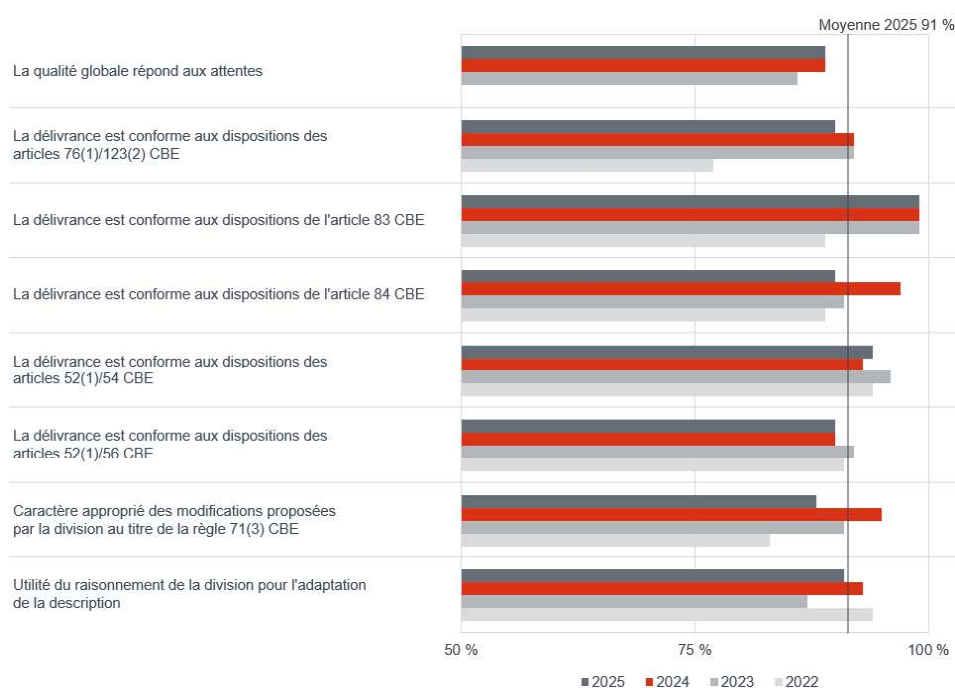
Consensus sur les perspectives d'amélioration

- Indiquer clairement quand les objections ont été entièrement surmontées
- Accorder davantage d'attention aux généralisations intermédiaires
- Veiller à ce que les caractéristiques essentielles soient incluses dans les revendications indépendantes
- Améliorer la cohérence dans l'examen des revendications comportant des caractéristiques fonctionnelles, vérifier le fondement sur la description et la suffisance de l'exposé
- Vérifier la base dans la demande initiale avant de proposer des modifications
- Contacter plus fréquemment les demandeurs afin de s'accorder sur les éléments admissibles et de limiter le nombre de cycles des modifications

Réponses des assesseurs des SQAP au questionnaire sur les délivrances évaluées

Le graphique ci-dessous représente les réponses globales données par chacun des 24 assesseurs pour chacune des six délivrances qu'ils ont évaluées (36 dossiers au total).

Figure 46 – Résultats de l'enquête des SQAP sur les délivrances de brevets



Source : OEB

10.4 Constatations des SQAP sur l'opposition

La toute première évaluation de la qualité sur l'opposition réalisée par les SQAP a eu lieu en 2025. L'examen a porté sur l'exactitude de la décision, la clarté et l'exhaustivité du raisonnement, ainsi que sur la structure générale. Dans les cas où l'activité inventive constituait un motif de la décision, les groupes ont également évalué la cohérence de l'application de l'approche problème-solution. Ces sujets ont été sélectionnés à l'issue d'une consultation des membres du SACEPO WP/Q.

Bonnes pratiques observées par les groupes de discussion

- Présentation précise, concise et exhaustive de l'exposé des faits et des moyens invoqués
- Traitement impartial et équilibré de toutes les parties, tenant compte des moyens invoqués par les deux parties, y compris la partie perdante
- Décisions bien structurées, comportant des titres clairs, ordre logique des motifs et raisonnement étayé pour chaque objection et conclusion
- Justification claire du rejet des requêtes produites tardivement, des nouvelles combinaisons de documents et des motifs non étayés

Domaines dans lesquels les avis divergent au sein des groupes de discussion

- Nécessité pour la division d'opposition de fournir un raisonnement explicite propre qui aille au-delà de la simple prise en compte des positions des parties
- Question de savoir si la décision doit traiter toutes les objections pour absence de nouveauté
- Niveau de détail requis dans le raisonnement lors de l'identification de la base dans la demande telle qu'elle a été déposée et dans l'application du critère "pouvant être déduit directement et sans équivoque"

Consensus sur les perspectives d'amélioration

- Présenter un raisonnement plus clair sur l'activité inventive, notamment en ce qui concerne la sélection de l'état de la technique le plus proche, la détermination de l'effet technique et la prise en compte des connaissances générales de la personne du métier
- Assurer un raisonnement explicite pour toutes les requêtes subsidiaires prises en considération dans la décision
- Fournir un avis motivé s'appuyant uniquement sur les motifs précédemment commentés, résumer les contre-arguments des parties et expliquer pourquoi ceux-ci ne sont pas convaincants
- Garantir une explication suffisante des conclusions finales de la division

Réponses des assesseurs des SQAP au questionnaire sur les oppositions

Le graphique ci-dessous représente les réponses globales données par chacun des 24 assesseurs pour chacun des six dossiers d'opposition qu'ils ont évalués (36 dossiers au total).

Figure 47 – Résultats de l'enquête des SQAP sur les oppositions



Source : OEB

10.5 Actions découlant des conclusions des SQAP

Les conclusions des SQAP continuent de jouer un rôle important dans l'orientation et l'élaboration des initiatives de qualité de l'OEB. En 2025, les enseignements tirés des SQAP de l'année précédente ont été traduits en actions concrètes dans le cadre du Plan d'action pour la qualité 2025.

Les conclusions détaillées des SQAP 2025 ont été présentées par les assesseurs au SACEPO WP/Q en novembre 2025. Par la suite, tous les examinateurs et leurs managers ont été invités à assister à des présentations spécifiques à un domaine technique qui ont été données par les assesseurs de l'OEB. Ces présentations ont été enregistrées et largement diffusées. Les membres des SQAP ont été encouragés à partager leurs connaissances au sein de leurs équipes, ce qui a renforcé le transfert de connaissances. Il a également été demandé aux managers de prendre des mesures locales ciblées dans des domaines techniques spécifiques, comme le traitement des paramètres

inhabituels ou les revendications de type mixte pour les demandes relatives aux inventions mises en œuvre par ordinateur.

Les opinions écrites et les décisions rendues sur l'opposition qui ont été très bien notées par les groupes sont désormais utilisées pour promouvoir les meilleures pratiques en matière de rédaction de notifications et de décisions claires et bien motivées. Elles servent également à optimiser la conception des modèles pour le nouvel outil de rédaction des notifications en cours de développement.

Les domaines dans lesquels les avis des membres du groupe divergeaient, ou dans lesquels des possibilités d'amélioration ont été identifiées, ont été retenus pour faire l'objet de discussions et de mesures supplémentaires dans le cadre de notre Plan d'action pour la qualité 2026.